

La revue catholique des idées et des faits

UT SINI UNUM!

vendredi 16 mai 1924

Sommaire :

Hommage au Cardinal Mercier

Gérard Cooreman

Discours jubilaire

Cardinal Mercier

L'avenir du parlementarisme

en Belgique

Maurice Damoiseaux

Ce que j'ai vu en Russie Soviétique

Charles Saroléa

Les idées et les faits : Chronique des idées : La messe jubilaire du 12 mai, J. Schyrgens. — Italie, L. Picard. — États-Unis. — Allemagne. — Turquie. — Angleterre.

La Semaine

* Les élections françaises ont montré, une fois de plus, l'absurdité du suffrage universel pur et simple supposé omniscient et décrété omnipotent. La quantité, seule arbitre du sort d'un pays, alors que, seule, la qualité est capable d'apprécier des actes politiques tels que, par exemple, une politique à longue portée, ou des mesures fiscales comme celles que l'on vient d'imposer à la France.

Pendant des semaines et des mois, on a menti, trompé, acheté..., soufflé la haine et excité les passions, puis, le 11 mai, la masse inconsciente et inorganisée a proclamé la vérité nouvelle : à gauche !

Pauvre France! déjà sa politique de gauche l'avait conduite à l'invasion et à deux doigts du désastre. Un retour à cette même politique signifierait l'abandon de la victoire. Et en Allemagne les nationalistes l'emportent et en sont déjà à passer leurs troupes en revue...

Quant à ceux qui croient que le départ de Poincaré, c'est enfin la paix, qu'ils n'oublient pas que pour faire la paix... il faut le concours de l'Allemagne, d'une Allemagne qui a perdu une guerre voulue par elle, mais dont on attend vainement depuis plus de cinq ans des témoignages de bonne volonté.

Il faut plaindre Poincaré de n'avoir pas osé épargner à sa patrie une expérience qui pourrait lui coûter fort cher.

* Fêtes grandioses à Malines, que n'oublieront jamais ceux qui eurent le bonheur d'y assister. Que la Providence soit remerciée et bénie d'avoir donné à la Belgique le grand, l'incomparable Cardinal Mercier ! Comme l'a dit Chesterton, la haute et noble figure d'un cardinal belge dominera toujours ce que les générations futures retiendront de nos temps troublés.

Bruxelles : 81, rue de l'Abbaye.

(Tél. : 451,70 ; Compte chèque-postal : 48.916)

CHOCOLAT

D
U
C

CHOCOLAT



DU C ANVERS

LA

GRANDE

MARQUE

BELGE

Application générale de l'électricité

A. CORMOND

LUMIÈRE - FORCE MOTRICE

LUSTRIERIE - ABAT-JOUR

1, Rue de Gravelines, BRUXELLES

PARQUETERIE

DE LUXE ET ORDINAIRE

SYSTÈMES HYDROFUGES

sur Carreaux spéciaux et sur Béton

PARQUETS MASSIFS sur Gitages

Téléph. : 32194

PARQUETS TAPIS

USINE A VAPEUR

BUREAUX et ATELIERS : 9, Rue Saint-Hubert, 9
Rond Point de l'Avenue de Tervueren (Cinquantenaire)

DEPOSE
POCKET
radio
BREVETE

Appareil à Galène
de Poche

en vente dans les princi-
paux magasins de la ville

GROS :

45, Rue des Riches Claires
BRUXELLES

G. VERAART

DÉCORATION

PEINTURE DE BATIMENTS

25, PLACE VAN MEYEL ETTERBEEK
BRUXELLES

ENTREPRISE GÉNÉRALE

DE DÉCORATION INTÉRIEURE

Hommage au Cardinal Mercier ⁽¹⁾

ÉMINENCE,

Les Évangiles racontent qu'à l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem les pharisiens, importunés de l'enthousiasme de la foule, adjurent le divin Maître d'imposer silence aux disciples qui l'acclamaient. A quoi Jésus répondit : « Si ceux-là se taisaient, les pierres crieraient. »

A l'occasion de votre jubilé sacerdotal, il ne se rencontre pas d'adversaires haineux, inquiets ou jaloux pour protester contre l'universel hosanna, mais votre modestie, Éminence, tenta d'empêcher les manifestations en votre honneur de se donner libre cours. Illusion ! Quelque robuste que soit en votre âme la vertu de modestie, elle n'a d'empire que sur vous seul, et ne saurait prévaloir contre les élans de tout un peuple.

Que dis-je : de tout un peuple ? C'est avec l'enthousiasme mondial que cette pauvre modestie avait à se mesurer. Seule contre tous que voulez-vous qu'elle fit ? Elle eût voulu faire le silence, et voilà que nous n'entendons pas crier les pierres, mais que, dès avant le 4 avril et le 12 mai, mille voix éloquentes et vibrantes sont venues, de chez nous et d'au delà de l'horizon belge, magnifier le Cardinal Mercier.

Cette riche et belle éloquence est-elle le dernier mot de la louange, et les pâles redites restent-elles pour seul thème aux derniers inscrits de l'hommage ? Je ne le crois pas, tant la matière de l'éloge est inépuisable, mais je n'ai pas à m'en préoccuper. Ma qualité de président du Comité central d'organisation du Fonds Jubilaire m'assigne en ce jour un rôle plus modeste. Le temps m'est d'ailleurs mesuré et je me garderai de manquer à la discipline en abusant de votre indulgente attention.

ÉMINENCE,

Je vous prie en tout respect de me permettre de parler à cet auditoire aussi librement que si nous n'avions pas l'honneur et la joie de votre présence, aussi franchement que si cette modestie dont je viens de dire les scrupules, s'était résignée de bonne grâce à entendre sans grimber la voix de la vérité.

EXCELLENCES, MESSEIGNEURS, MESDAMES, MESSIEURS,

Je vous rappellerai que votre Comité a voulu profiter de l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Mgr Mercier, pour satisfaire enfin le vœu de l'opinion belge désireuse de donner à Son Éminence un témoignage solennel de reconnaissance et de vénération. Ainsi que le Comité s'en est expliqué dès le début : « il a pensé qu'une manifestation à la fois substantielle et parfaitement adéquate à la circonstance se trouverait dans la constitution d'un Fonds Jubilaire, à offrir au Cardinal pour que Son Éminence en dispose selon qu'Elle jugera opportun. »

J'ai pour tâche d'interpréter le sens des milliers d'adhésions et de souscriptions qui, avec un remarquable empressement, ont répondu à notre appel.

Je pense interpréter du même coup le sentiment de ceux et de celles qui, par des voies différentes de la nôtre, ont contribué à la présente manifestation, ou même l'ont devancée. Le Comité dont j'ai l'honneur d'être l'organe, loin de revendiquer comme un monopole la constitution du Fonds Jubilaire, se réjouit d'avoir vu surgir de pieuses émulations ; par la diversité de leurs initiatives elles ont satisfait une des prédilections de l'esprit belge, mais, en définitive, elles se rencontrent avec nous dans le but essentiel de notre commune ferveur. Ainsi voit-on parfois dans nos cathédrales, aux grands jours de fête, les confréries orner les chapelles latérales d'un décor distinct de celui de la nef maîtresse ; l'harmonie et l'unité en souffrent peut-être un

peu, mais le Seigneur n'en est pas moins loué, les petites chapelles sont si fières et les confréries si heureuses !

Inutile de dire qu'il n'est pas question d'interpréter la pensée et le sentiment de ceux qui les ont exprimés par la plume, en réponse aux sollicitations dont ils furent l'objet. Il n'est pas besoin d'interpréter des écrits dont les termes traduisent clairement la signification. Telles la lettre qui contient, de la part de Leurs Majestés le Roi et la Reine, l'octroi de leur haut patronage au Comité organisateur du Fonds et la lettre adressée par le Roi au Cardinal la veille de la date exacte du cinquantenaire sacerdotal de Son Éminence ; telles aussi les lettres de Leurs Excellences les Ambassadeurs accordant leur participation au Comité d'honneur ; telles encore les déclarations formulées par nombre de sommités des milieux belges les plus distingués.

La lettre du Roi doit être citée dans son texte intégral ; le voici :

« Laeken, le 3 avril 1924.

ÉMINENCE,

Demain, à l'occasion de votre jubilé d'un demi-siècle de sacerdoce, la Belgique, et avec elle la Chrétienté, célébrera ce grand et bel anniversaire. La Reine se joint à moi pour vous dire combien sincèrement, dans nos âmes et dans nos prières, nous nous associons à cette commémoration. Permettez-nous de vous exprimer encore les sentiments bien profonds d'admiration et de respect que nous avons voués à notre illustre Primat, exemple de toutes les plus hautes vertus sacerdotales et personification de l'honneur national. Je prie Votre Éminence d'agréer une nouvelle fois l'assurance de mon entier dévouement.

ALBERT. »

La présence que Leurs Majestés ont voulu réserver à la cérémonie de ce matin, sous les arceaux radieux de Saint-Rombaut, apparaît comme une confirmation publique et solennelle de l'hommage royal, comme un acte de vénération dont nul ne tentera d'amoindrir la portée.

Les Ambassadeurs, se libérant de la réserve diplomatique, ont en quelque sorte rivalisé d'élogieuse éloquence à l'endroit du Cardinal jubilaire. L'on ne saurait à qui décerner la palme ; le style latin s'y rencontre avec la prose anglo-saxonne ; l'Extrême-Orient s'harmonise avec l'Occident le plus lointain ; c'est, en l'honneur de Son Éminence, le concert des nations.

Les plumes belges ne sont pas moins expressives que leurs sœurs des deux hémisphères ; elles aussi, quelque variées que soient leurs formules, arrivent à un parfait accord pour saluer dans le Cardinal l'une des plus grandes figures de notre temps.

Toutes ces lettres, tous ces hommages écrits sont insérés dans le Mémorial que le Comité aura l'honneur de remettre aux mains de Votre Éminence.

Quant à la foule d'adhérents et de souscripteurs qui, en la présente occurrence, n'ont écrit que leur nom, ce qu'ils ont vu, entendu ou entendu dire du Cardinal, leur a laissé des impressions vives et profondes, que la plupart ont traduites aux collecteurs et collectrices du Fonds Jubilaire en termes spontanés et chaleureux.

Il est facile d'en dégager l'idée que les participants se font du Cardinal et les sentiments à quoi cette idée a donné naissance.

L'impression la plus générale et la plus prompte à s'exhaler est celle qu'a fixée, dans les mémoires et dans les coeurs, le rôle superbe du Primat de Belgique tout au long de la tragédie de la guerre.

(1) Discours prononcé à la grandiose manifestation de Malines le 12 mai 1924.

Quoi d'étonnant ! Le peuple belge, victime de sa foi dans les traités, opprimé par la force barbare au service de la félonie et de l'injustice, souffrant dans sa chair mais surtout en son âme parce que, bâillonné par son bourreau, il ne pouvait crier sa révolte, ce peuple fier, rageant de son impuissance à secouer le joug, avec quelle allégresse de soulagement, avec quelle joie de délivrance, avec quelle volupté de revanche ne vit-il pas l'Archevêque de Malines se dresser de toute la hauteur de sa taille, pour jeter à la face du maître de l'heure la parole foudroyante qui brisait son arrogance, et lui courbait le front devant la rotestation de la conscience et l'affirmation de l'intangibilité du droit !

L'homme pris à la gorge par un sauvage agresseur et délivré de l'étreinte meurtrière par une main de géant, hardi et généreux ; l'asphyxié qu'étouffent les vapeurs empoisonnées et qu'un génie bien-faisant inonde d'air pur qui lui rend le souffle et la vie ; le voyageur meurtri qui râle sous l'énorme avalanche et qu'un sauveur herculéen dégage du poids qui l'écrase, toutes ces paraboles sont impuissantes à rendre l'état d'âme du peuple belge ployant sous le joug teuton et que Son Primat redresse par le réconfort de la justice vengée, de l'outrage flétri, de la conscience satisfaite, de la confiance reconquise. Non, certes, cela ne s'oublie pas, et il est tout naturel que de tels souvenirs jaillissent en paroles ardentes, aussitôt qu'on prononce le nom de celui qui non seulement écrivit l'immortel chef-d'œuvre *Patriotisme et Endurance*, mais en fut, pendant toute la guerre, l'intégrale incarnation.

Toutefois, beaucoup de souscripteurs ont reporté leur pensée au temps plus lointain où Mgr Mercier, non encore chargé du fardeau de l'épiscopat, portait, à Louvain, le poids de responsabilités tout aussi lourdes, et y faisait honneur avec une maîtrise qui prophétisait celle de toute la suite de sa longue et féconde carrière.

Plus spécialement, les hommes qui ont eu dès alors et gardent le souci des choses de l'esprit et la préoccupation des problèmes d'ordre métaphysique, ceux d'entre eux surtout qui ont eu la bonne fortune d'avoir pour maître et pour guide dans les sentiers parfois ardu mais si séduisants de la haute spéculation intellectuelle le professeur Mercier, ceux-là ne manquent pas d'affirmer que la mentalité et l'action du cardinal de la guerre, faites de mâle raison et d'inébranlable fermeté, ne diffèrent, ni en essence, ni en virtuosité, de celles du fondateur de l'Institut supérieur de Philosophie.

Ils se plaisent à rappeler que le hardi rénovateur de la science et de l'enseignement philosophiques eut, en ce temps, à surmonter des difficultés particulièrement délicates, d'autant plus troublantes pour lui qu'il n'avait pas à compter avec des ennemis de sa patrie, ni avec des fanatiques de la force brutale.

« Poste d'honneur qui fut un poste de combat », a-t-on dit fort justement. De fait, il fallait être de taille pour entreprendre et pour, malgré toutes les entraves, réussir cette œuvre de capitale envergure, qui n'allait à rien de moins qu'à une évolution radicale, pour ne pas dire à une révolution des idées, des systèmes, des méthodes en cours. L'objet de la rénovation, voulue d'ailleurs impérieusement par le génie clairvoyant de Léon XIII, était « l'alliance de la philosophie et de la théologie et la réintégration, sans réserve et sans tendance apologétique, des sciences d'observation dans l'enseignement philosophique ».

En un raccourci aussi exact que saisissant une plume autorisée écrivait récemment du chanoine Mercier de l'époque : « Il repense la doctrine de St Thomas avec un cerveau moderne, il est prêt à la réécrire en formules adaptées à l'esprit de ses contemporains ; il crée de toutes pièces une néo-scolastique, non pas figée et anachronique, mais frémissante de vie et d'actualité. »

Déjà ceux de nos adhérents qui ont vécu cette première période héroïque de la carrière de Mgr Mercier, n'étaient pas loin de lui prêter le don des miracles, d'un miracle au moins : le miracle de la multiplication des heures. Mais le miracle continue ; c'est, en effet, un mystère de toute la vie de notre Primat jubilaire que de savoir où et comment il trouve le temps d'accumuler comme il le fait les trésors d'une activité qui, invariablement, va de la pensée à l'action et de l'idée à sa réalisation.

Ah ! certes, il n'est personne qui ait l'impression, si faible soit-elle, que, depuis la libération du territoire, le Cardinal Mercier se soit endormi sur les lauriers récoltés pendant la guerre et auparavant. Tout au contraire : « ni s'endormir, ni endormir, ni laisser dormir, » cette formule lapidaire résume l'action épiscopale de l'archevêque de Malines. Action aussi variée dans sa forme complexe que dans son objet, et dont les manifestations ne peuvent échapper aux yeux les moins attentifs.

« Nil humani a me alienum puto » : à combien plus juste titre que le poète antique le Cardinal Mercier ne ferait-il pas cette profession d'universelle solidarité ! En toute circonstance, en tout temps, le Cardinal paie de sa personne ; il paie largement ; il paie en prodigue. Il n'est misère morale, intellectuelle, matérielle qui échappe à sa sollicitude. Il n'est œuvre humanitaire, patriotique, moralisante qu'il ne crée, patronne, soutienne ou encourage. Pas plus que l'infortune, sa compatissance ne connaît de frontières. Dans la chaire chrétienne à l'Académie, dans les assemblées publiques ou privées, sa parole, à tout enseigne, conseille, stimule, console, réconforte.

Il ne fait exception ni de milieux, ni de rangs sociaux. Après un grave entretien avec quelque chef d'Etat ou quelque ambassadeur, il s'en va catéchiser les petits forains. Après avoir prêché à ses prêtres et à ses séminaristes la vertu impeccable, il prêche aux époux la fécondité de leur foyer. Après les « Conversations de Malines », désormais historiques, il se complait dans des causeries familières avec de modestes travailleurs. Le prix du Cardinal se dispute dans les concours littéraires, la coupe du Cardinal dans les luttes athlétiques. Ses lettres pastorales sont autant de modèles de lucidité, de sagesse, de civisme, de confiance en Dieu ; la plus récente paraît toujours la plus belle, tant elles s'adaptent toutes, et chaque fois, aux nécessités de l'heure, aux besoins des âmes, aux opportunités nationales.

Je crois avoir rendu exactement les principales impressions que les diverses phases de la carrière de Mgr Mercier ont laissées à nos souscripteurs et l'idée, qu'en raison de ces impressions, ils se font du Cardinal, avec des nuances variant selon leur mentalité, leur éducation, leur situation sociale. Avant la guerre, philosophe rénovateur, émule de Thomas d'Aquin ; pendant la guerre, défenseur de la Cité ; depuis l'armistice, gardien vigilant et bon pasteur : voilà l'idée ; idée analytique. Que si de l'analyse nous passons à la synthèse, nous verrons que maître de philosophie, animateur patriotique, pasteur épiscopal, sont trois aspects d'une seule et même physionomie : celle d'un incomparable conducteur d'hommes.

Parmi les dirigeants de l'humanité à travers l'histoire il en est qui, par une politique néfaste, par des aberrations criminelles ou des exemples impies, ont exercé sur les milieux soumis à leur empire une influence dégradante dont les siècles ne peuvent effacer la trace. D'autres, en plus grand nombre, incapables, insoucieux ou indolents ont passé sans laisser une trace plus profonde que celle du sillon creusé par le bateau rapide et aussitôt comblé par les grandes eaux de l'océan. Quelques-uns ont marqué leur règne par les bienfaits qu'ils ont prodigués à leurs peuples, par le progrès qu'ils ont imprimé à leur temps, par l'essor intellectuel et moral qu'ils ont donné à leur pays. Dans le Cardinal Mercier, le monde entier salue le prototype du manieur d'hommes génial, apostolique et bon.

Avec une raison sans lacunes, une fermeté sans défaillances, une bonté sans limites, le Primat de Belgique mène son peuple vers les altitudes, jamais dans les nuages. Cette haute raison s'impose aux intelligences, cette fermeté sereine captive les volontés, cette inaltérable bonté conquiert les cœurs. De 1874 à 1924 le professeur, le directeur, l'évêque, le cardinal Mercier fut appelé à régenter maint domaines scientifiques, théologique, sacerdotal, moral, social ; il n'en est pas un dont il n'ait relevé le niveau.

Oui, vraiment, la caractéristique la plus accentuée, le trait le mieux accusé de la personnalité de notre Cardinal, c'est sa maîtrise à porter plus haut tous les étiages qu'il rencontre sur son chemin. Si prêtre et laïques, grands et petits, riches et pauvres, patrons et ouvriers, maîtres et serviteurs montaient la route que le Cardinal leur trace à tous vers les sommets, ils se rencontreraient, bien au-dessus de mares stagnantes et des régions moralement dévastées, dans les sphères vivifiantes et sereines de la vraie fraternité, de la tranquillité dans l'ordre, de la paix dans la justice, du repos dans la vérité. Il n'es pas jusqu'au monde des affaires qui n'en tirerait avantage et profit. Puisqu'à l'heure présente les problèmes du coût de l'existence, de l'économie monétaire internationale, de l'équilibre financier préoccupent tous les esprits, il n'est pas déplacé de porter un instant nos regards de ce côté, ni téméraire d'affirmer que s'élever à la hauteur des exhortations de l'archevêque de Malines serait, pour le pays belge se ménager la meilleure chance de surmonter victorieusement une crise qui semble défier les plus habiles tâtonnements.

Que si nous cherchons le secret de cette puissance d'élevation et l'essor qui lui donne et lui renouvelle sans cesse sa vitalité, nous le trouverons dévoilés par le Cardinal lui-même dans les deux mots dont il a fait sa devise épiscopale : *Apostolus Christi*. C'est la flamme apostolique, la flamme de St-Paul, la flamme vive et pure d'une sollicitude

toujours en éveil et d'un zèle toujours en action. . . *Apostolus Christi* : ce fut le programme de Mgr Mercier, c'est devenu son portrait.

Et cette flamme sacrée, ah ! laissez-moi croire, Eminence, que sa première étincelle a été allumée en votre âme par la femme admirable que Dieu vous donna pour mère. Le respect arrête ici la parole sur mes lèvres, mais permettez-moi de saluer avec émotion cette douce et noble figure ; elle évoque irrésistiblement en mon esprit les traits d'une autre mère sainte et bénie, les traits de Monique, d'une Monique que son Augustin n'aurait jamais fait pleurer que de bonheur et de pieux orgueil !

Nous avons dit qu'interpréter le sens des adhésions au Fonds Jubilaire, c'est dégager l'idée que les souscripteurs se sont faite du Cardinal et les sentiments qui en sont nés. Nous avons analysé l'idée ; faut-il analyser les sentiments ? Ne sont-ils pas éclos de l'idée aussi naturellement que l'effet de la cause, l'épi de la graine, le fruit de la fleur, la chaleur du rayon solaire ? Ces sentiments ne pouvaient être différents de ce qu'ils sont en réalité, tels d'ailleurs qu'ils ont été exprimés par nos adhérents, sans recherche et sans ambages, en toute franchise et simplicité.

Admiration, fierté, gratitude, amour : les voilà ces sentiments, les voilà rayonnant avec la clarté de l'évidence et l'intensité d'une ardeur que le temps ne fait qu'aviver.

Admiration ! L'admiration pour le Cardinal Mercier est, si j'ose ainsi parler, devenue banale. Tout le monde admire le Cardinal ; tout le monde professe haatement cette admiration, et je ne sais vraiment pas quels commentaires pourraient ajouter quelque chose à la simple constatation d'une aussi triomphante unanimité.

Fierté ? Oui, la Belgique est fière de son Primat. Elle est fière de son auréole ; elle est fière des acclamations que son nom seul suffit à faire vibrer ; elle est fière des hommages que la littérature, l'éloquence et l'art, les princes et les peuples, les compatriotes et les étrangers lui prodigent à l'envi. Elle en est fière avec un brin d'égoïsme, car elle sait que les rayons de cette gloire rejaillissent sur le pays. Elle est fière de son Cardinal comme elle est fière de son Roi !

Quant à la gratitude, à l'égard du Cardinal Mercier elle demeure aussi vivace dans l'âme belge que le souvenir de l'occupation ; au plutôt, elle s'accroît chaque jour à mesure que se multiplient, de la part de Son Eminence, les manifestations d'une vigilance inlassable pour stimuler son pays dans la voie du devoir, de l'honneur, du progrès, de la félicité.

L'amour, enfin, se greffe sur l'admiration, la fierté et la gratitude comme une fleur aux tons chauds sur un buisson fertile. Les hommes qui planent haut sont rarement aimés ; ils sont trop distants de la médiocrité humaine. Il en est peu qui planent aussi haut que le Cardinal Mercier, mais il n'en est pas qui sachent comme lui communier à la fois avec le ciel et la terre. Il est aimé des grands parce qu'il ne leur fait pas sentir qu'il l'est plus qu'eux. Il est aimé des humbles parce qu'il a un art souverain de les élever jusqu'à lui et de descendre jusqu'à eux. Il est aimé de ses prêtres parce que son austérité de pontife est inséparable de sa bonté de père. Il est aimé des mères parce qu'il aime les enfants. Il est aimé des jeunes parce que, sévère sur la discipline intellectuelle et morale, il sourit à leur joyeux entraînement, patronne leurs sports et parfois même s'embarque avec eux pour de pittoresques randonnées.

L'harmonieuse fusion des impressions, des idées et des sentiments que j'ai essayé d'interpréter, cette enthousiaste conjonction des esprits et des cœurs, cet élan dans l'hommage, c'est cela qui révèle le sens profond des adhésions et des participations au Fonds Jubilaire.

ÉMINENCE,

Nous prions Dieu de permettre que la date jubilaire de votre sacerdotale marque le point de départ d'une ère nouvelle et longue de votre Pontificat, pour le bonheur de la Belgique, dans une ascension continue sous votre conduite, vers ces niveaux supérieurs où tout votre génie et tout votre cœur tendent à mener le peuple dont vous êtes le Pasteur providentiel !

G. COOREMAN,
Ministre d'Etat.



Discours jubilaire

EXCELLENCES,
MESSEIGNEURS,
MESDAMES ET MESSIEURS,

Avant d'adresser directement la parole à cette grande et noble assemblée, je désire présenter à Son Excellence Mgr Micara, Archevêque d'Apamée, Nonce Apostolique à Bruxelles, une prière. Assurément, j'ai déposé déjà aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de ma plus respectueuse reconnaissance pour le Bref si paternellement bon dont vous avez entendu et applaudi la lecture. Au soir d'une bataille, rien de plus doux au cœur du soldat, que d'être cité à l'ordre du jour. J'ai dit au Saint-Père combien je suis fier et heureux d'avoir reçu, au soir de ma vie, Sa citation magnanime, mais je voudrais que, par Son délégué officiel, il Lui fut certifié que mes diocésains, mes compatriotes en ont saisi la haute inspiration, et compris que le premier destinataire visé par le document Pontifical n'est autre que la Belgique elle-même, dont j'ai l'honneur de représenter dans le Sacré-Collège l'activité tenace, la foi, le patriotisme.

Aussi bien, n'est-il pas permis de voir dans la Lettre autographe si cordiale, si touchante de notre Grand Roi ; dans l'assistance de Sa Majesté la Reine et de la Famille Royale à la cérémonie religieuse de ce cinquantenaire, une volonté de hausser au niveau national les félicitations qui me sont adressées, et que j'entends, à mon tour, offrir en hommage à la beauté collective de la Patrie belge ?

Si le programme de nos solennités m'en laissait le loisir, j'élargirais volontiers les limites imposées à mon discours, afin de faire partir d'ici l'expression de ma reconnaissance à mes Éminentissimes Collègues du Sacré-Collège ; aux autorités publiques, civiles et militaires ; aux corps savants qui, depuis le 4 avril jusqu'aujourd'hui, m'ont comblé des attentions les plus délicates : mon cœur se porte avec émotion vers la France, l'Angleterre, l'Irlande, les États-Unis, le Canada, le Brésil, l'Argentine, la Pologne, la Hongrie, la Tchéco-Slovaquie, la Roumanie, la Hollande et le Grand-Duché de Luxembourg ; il va aux Académies et aux Universités, notamment à l'Institut de France, qui m'a fait l'honneur de m'accueillir dans son sein, met le comble à sa bienveillance en confiant à une de ses illustrations, l'homme d'élite qu'est Monsieur Imbart de la Tour, le soin de m'apporter une adresse d'une merveilleuse beauté ; à l'Académie Royale de Belgique ; à l'Université catholique de Louvain, dont je m'honore d'avoir été le disciple, puis le collaborateur, avant d'en partager, avec mes vénérés Collègues de l'Épiscopat, que je salue ici avec le plus affectueux respect, l'autorité directrice.

Daignent ces hautes personnalités me tenir compte de ma soumission obligatoire à la discipline, et agréer, comme si je les leur avais formellement exprimés, mes sentiments de gratitude, d'estime, de confraternité.

Vous aussi, chers diocésains, chers compatriotes, clergé, fidèles, parents, amis, qui êtes accourus en si grand nombre et avec un si amical empressement, partager les joies de mon jubilé d'or sacerdotal ; vous, très particulièrement, qui par votre patronage, vos démarches, vos adhésions, vos souscriptions, avez contribué au Fonds jubilaire moyennant

lequel, en votre nom, je ferai des heureux ; vous, enfin, que des devoirs impérieux de la vie quotidienne retiennent au foyer ou qui vous êtes astreints ou astreintes, par vertu, à une réclusion volontaire, mais qui êtes de cœur, en esprit avec nous, présentant à Dieu, par nos mains, vos travaux, vos souffrances, vos prières : à vous tous, laissez-moi dire en deux mots ce qu'il me serait si doux de pouvoir redire, avec commentaire, à chacun : Merci, du fond du cœur, merci !

Une chose me console : l'homme d'Etat investi de la mission de se faire votre interprète ; celui qui, à la Présidence du Parlement belge, s'est révélé le modèle accompli du psychologue, du sage, habile à deviner et à traduire, avec autant de finesse, d'élégance, que d'impartialité, l'esprit des assemblées, Monsieur le Ministre Cooreman nous a déclaré dans son superbe discours, que sa parole est la vôtre, les sentiments exprimés par lui vos sentiments, et, dès lors, il m'est permis d'espérer que vous agréerez aussi pour vous la louange que j'aurai l'honneur de lui adresser.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Avec l'impitoyable placidité d'un professionnel de l'anatomie, vous avez promené le scalpel dans les recoins les plus intimes de mon passé, avec l'espoir, sans doute, d'y trouver des merveilles de mérite et de vertu que votre imagination et votre cœur, vivaces toujours chez vous comme à vingt ans, vous avaient suggéré d'y chercher ; et, ma foi, à la leur mystérieuse de je ne sais quels rayons X, vous avez fini par vous persuader qu'effectivement vous les y aviez découvertes. Hommage à votre foi robuste ; mais, prière à vos auditeurs de contrôler le procès-verbal de votre analyse, et de se demander s'il est d'un témoin, qui est supposé n'avoir pas de cœur, « sine ira et studio », ou d'un ami fasciné par le mirage d'un beau cas à étudier et à décrire.

Pour ma part, patient, docile, je vous ai laissé faire, comme si je ne vous étais présent qu'en effigie ; et, l'opération terminée, j'en abandonne l'appréciation et le résultat au Maître qui, seul, scrute les cœurs et les reins. J'ai soin, au surplus, de ne pas oublier que, selon la tradition des deux Testaments, du Nouveau comme de l'Ancien, l'année jubilaire est, par excellence, l'année du pardon.

Sur un point, cependant, mon cher Président, je me déclare, sans réserve, d'accord avec vous.

Où, mon intention, mon désir constant, mon aspiration profonde fut toujours de monter et de faire monter moralement ceux sur qui je pouvais avoir de l'influence. Aujourd'hui encore, Mesdames et Messieurs, j'ai conscience d'accomplir un devoir de raison et de justice, en vous invitant à ne pas vous arrêter à mi-chemin, à ce que la philosophie appelle la cause instrumentale, mais à faire gravir vos hommages d'estime et de gratitude jusqu'à l'Auteur premier de tout bien, jusqu'au trône de Dieu.

Que ce besoin d'ascension morale m'ait été inculqué par ma mère, je n'en puis douter, et je vous en suis gré, mon cher Président, de m'avoir permis, par votre allusion discrète, de prononcer ici le nom de celle à qui, après Dieu, je dois le meilleur de moi-même, ma mère, ma sainte mère.

C'est chez elle, qu'inconsciemment, d'abord, consciemment plus tard, j'ai deviné, compris, que l'amour est fait d'oubli de soi et de dévouement à autrui. C'est dans son cœur, dans la virilité sereine de ses résolutions, que j'ai lu cette grande

leçon de la vie ; l'homme n'est rien ; les succès et les revers ne sont rien ; Dieu seul importe. Attendre quelque chose de soi, c'est folie ; ne compter finalement que sur Dieu, c'est la sagesse même.

Ce fut là, autant qu'il m'en souvient, ma première orientation.

Puis, un jour vint, où je pris connaissance du *Sermon sur la Montagne*. J'y lus, — ce que je pressentais, — le sens du livre de la nature : Dieu est bon pour nous, Il ne nous laisse pas seuls ; ce que notre père et notre mère sont, en petit, au foyer, Lui l'est pour nous, en tout, partout, toujours. Je traduirais mieux aujourd'hui ce sentiment, en empruntant le vigoureux langage de saint Paul à l'Aréopage athénien : « Nous vivons en Dieu, c'est en Lui que s'agitent nos mouvements, se déroule notre existence », « *In Ipso vivimus, movemur et sumus* » (1).

L'humanité n'est qu'une famille, au sein de laquelle les hommes sont frères, où tous ont un même père : « Nous sommes de la race de Dieu », « *Ipsius enim et genus sumus* » (2). Et Dieu prend soin de chacun de nous. Il fait luire sur nous son soleil, dont la lumière et la chaleur guident nos pas, réchauffent nos membres, fécondent nos terres et nous procurent le pain de chaque jour. Regardez donc les lis qui ouvrent à l'air pur leurs blanches corolles : est-ce que jamais Salomon, dans tout le resplendissement de sa gloire, fut vêtu et paré comme l'un d'eux ? Et les petits oiseaux du ciel qui ne peuvent ni semer ni moissonner : n'est-ce pas notre Père céleste qui les nourrit ? A l'enfant qui vit de la vie des champs, ces spectacles sont familiers ; à les voir, sous la conduite d'une mère, le cœur s'attendrit, il s'ouvre à la confiance ; le Dieu, que les Athéniens cherchaient et qu'ils appelaient le « Dieu inconnu », prend un aspect vivant, personnel ; nous marchons dans sa compagnie ; nous baignons dans une atmosphère de société, et nos âmes vibrent quand nous disons *Notre Père*.

Mon Dieu, comme cette simplicité évangélique contraste avec la conception artificielle que je retrouvai plus tard dans mes études, lorsque je vis Taine, disciple de Spinoza, nous présenter la divinité sous une raideur marmoréenne, la comparant à une Reine dont le manteau foulerait nonchalamment le sable où grouille un nid de fourmis !

Le cœur d'une mère m'avait orienté vers Dieu. Le livre de la nature m'apprenait que ce Dieu est bon et que nous pouvons l'aimer.

Et voici qu'à une heure, religieuse entre toutes, dans une vie d'enfant chrétien, un appel se fait entendre : appel à une vie supérieure où, moi aussi, s'il pouvait plaire à Dieu, je serais admis à rendre service aux autres, à les aimer, à me dépenser pour eux. Je goûtais l'attrait de cette vocation au sacerdoce. Aimer, surtout, la jeunesse ; et de préférence, lorsque j'atteignis mes vingt et mes vingt-cinq ans, ambitionner de me dévouer à la jeunesse sacerdotale à laquelle la Providence confie les destinées morales et religieuses des masses, souvent si tristement courbées sur la matière, insouciantes de regarder en haut : ce fut, je crois, mon premier élan d'apostolat.

Pour la mener, cette jeunesse, pour avoir le droit de marcher devant elle, il faut savoir. Dieu m'avait mis au cœur un désir ardent de savoir mieux encore, de comprendre. A l'école de saint Thomas, je m'étais promis à moi-même de lutter jus-

(1) Act. ap. XVII, 28.

(2) Act. ap. XVII, 28.

qu'à ce que la pensée du maître fût devenue, par conviction réfléchie, la mienne ; et, pour y réussir, à l'âge même où je devais déjà enseigner, je me rassis sur les bancs de collègues versés dans les sciences de la nature : avant d'assumer la responsabilité d'une doctrine devenue impopulaire, je voulais m'assurer qu'elle ne céderait pas au contrôle du savoir expérimental dont notre époque est si justement fière.

Il m'est doux d'entendre, aujourd'hui, le Chef de la catholicité, faisant écho aux espérances de Son Prédécesseur de glorieuse mémoire, Léon XIII, me déclarer que je ne les ai point déçues.

Cet effort intellectuel n'alla pas sans contradictions : vous y avez fait allusion, Monsieur le Président ; je reprends votre pensée, pour avoir l'occasion de remercier Dieu d'avoir mis ma volonté à l'épreuve.

Le savoir n'est pas un but : il doit servir à la réalisation de l'ordre moral. Vaine est la science, qui ne se tourne pas à aimer.

Cette leçon de vie, la bonne Providence nous l'enseigne lorsque, par les tiraillements qui atteignent ce qu'il y a de plus intime dans nos affections, Elle nous arrache à nous-mêmes, purifie nos intentions, et nous invite à faire remonter vers Elle seule ce qui, en réalité, n'a pu s'accomplir que par Elle.

Il me souvient d'un entretien intime que j'eus, à cette époque, avec le sociologue suisse Decurtins, luttant ardent, passionné pour les initiatives au service de l'Église. Pourquoi, se demandait-il, tourmenté, la Providence permet-elle qu'un effort généreux, destiné à sa gloire, se heurte si souvent aux oppositions de ceux qui semblaient appelés à le soutenir ?

Oh, cher ami, lui répondis-je, c'est que la Providence divine voit l'ensemble d'un plan, dont nous n'apercevons qu'une parcelle. Et encore, notre vision étroite s'abaisse si naturellement sur le moi, quand elle ne devrait fixer que Dieu.

Aussi, aujourd'hui, plus consciemment que jamais, je bénis le bon Dieu de m'avoir aidé, par le feu de ces épreuves morales, dans mon ascension vers Lui.

* * *

Et lorsque vous me retrouvez, Cher Président, aux années de guerre, fidèle à ma patrie et à mon Roi, dévoué à mes ouailles dans leur malheur, croyez bien qu'au dedans rien n'est changé.

Le 4 août 1914, un agresseur parjure se jette brutalement sur notre pays : Le droit est violé. Sous la menace, il nous somme de lui livrer passage en vue de lui faciliter le succès : La Belgique, le Roi, le Gouvernement ont le devoir de garder et de défendre la neutralité de la nation. Ce devoir, ils l'accomplissent. Nos soldats, des tranchées font feu sur l'envahisseur : ils obéissent au devoir, sauvegardent le droit. Nous qui, en deçà de la ligne de feu, organisons la résistance morale ; le bourgmestre Adolphe Max, protégeant de sa fierté et de son sourire narquois nos libertés communales ; M. Emile Franqui, dirigeant le ravitaillement du pays ; nous, autorité religieuse, disant en face à l'envahisseur que nous ne lui devons ni ne lui accordons ni estime, ni soumission ; le Roi Albert, tenant le pied sur le dernier lambeau de notre sol de Flandre ; tous, nous collaborons à un même acte, que j'ose appeler religieux : aucun de nous ne défend sa justice, sa vérité, son honneur ; tous, nous nous serrons les uns contre les autres pour la sauvegarde d'un patrimoine infiniment supérieur à nos intérêts personnels et aux revendications particulières des

alliés ; c'est le droit, que nous saluons, la vérité, l'honneur ; et si vous voulez que ce but ultime ne soit pas un nuage de flocons de neige qui se fonde quand vous le touchez de la main, il faudra que vous lui accordiez existence et vie en Celui que les Athéniens cherchaient dans le vide, — vous vous le rappelez, — et finissaient par taxer de Dieu inconnu ; et alors, proclamer ainsi et défendre le droit, le vrai, l'absolu, ce sera, par un raisonnement spontané qui s'opère en vous plus encore que vous ne le formulez vous-même, vous incliner devant la Majesté Souveraine et la volonté imprescriptible de Celui qui de toutes choses est le Principe et la Fin, Celui qui est parce qu'Il est, Dieu.

* * *

Si, au cours de l'occupation, j'ai pu rendre quelques services à mes frères ; si, plus ardemment que jamais, je suis désireux de leur en rendre, c'est que, ayant accepté d'être placé à leur tête, j'ai assumé le devoir de vivre pour eux. Evêque, j'appartiens à mes ouailles ; elles ont des droits sur moi ; envoyé vers elles par un Père qui les aime, je trahirais mon devoir si je ne leur prouvais, par le cœur et par l'action, que jusqu'à mon dernier souffle je veux les aimer.

Et quand vous me dites, avec charité, Cher Président : « Mais il faut trouver le temps ; avez-vous le don des miracles, celui du miracle de la multiplication des heures ? » Ma réponse est candide : Non, malheureusement, je n'ai pas ce privilège de multiplier les heures et je suis souvent tenté de le regretter. Mais, à la réflexion, je me tranquillise. A chaque jour, à chaque heure suffit sa peine. Je n'aurai de compte à rendre à Dieu que pour le temps qu'il m'aura départi. Ainsi, la patience y aidant, je m'établis dans la paix et j'en reviens toujours, après cinquante, soixante années d'expérience, aux leçons morales et religieuses de mon enfance et de ma prime jeunesse : Avoir foi à la bonté de Dieu, mettre son bonheur à faire des heureux est de toutes les philosophies la plus haute, la plus saine, la plus forte, la plus bienfaisante.

Voulez-vous, Mesdames et Messieurs, pour finir, une preuve de la valeur de cette philosophie ?

A mon âge, eu égard à l'intimité d'âme qui nous unit, vous me permettez cette confiance : Comme tout le monde, j'ai joui et j'ai souffert en ma vie ; mais jamais, je n'ai été malheureux. Ni aux années de paix, ni aux années de guerre ; ni dans la gêne, ni dans l'aisance ; ni dans les épreuves ni dans les succès, je n'ai cessé de garder au plus intime de mon être le repos, l'assurance, la paix.

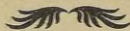
Et parce que je voudrais vous voir tous heureux ; parce que j'ai contracté envers vous aujourd'hui une dette de reconnaissance que je serais ravi de vous payer par un bienfait, par celui qui m'apparaît le plus précieux de mon existence : laissez-moi vous livrer le secret d'aller à la source de la sérénité chrétienne : il réside dans la donation confiante de soi à la Bonté de Dieu.

Le secret de faire monter les âmes, Cher Président, le voilà. Il ne m'appartient pas. Le bien que j'ai pu faire à autrui, n'était pas à moi, je l'ai reçu, ne me l'attribuez pas. Montez, montez plus haut : « *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* »

Je voudrais que le dernier mot de cette séance jubilaire fût un acte de justice : que les hommages qui m'ont été exprimés ou qui, silencieusement, jaillissent de vos cœurs, vœux, adresses, Lettre Royale même, et Bref Pontifical for-

ment les notes d'un concert unique chanté par tous, clergé et fidèles, sur le thème majestueux de notre Liturgie : « *Te Deum laudamus, te Dominum confitemur* », « A Toi seul, ô mon Dieu, la louange ; à Toi seul, la souveraineté et la gloire ! »

† D. J. Cardinal MERCIER,
Archevêque de Malines.



L'avenir du parlementarisme en Belgique (1)

IV. — LE RÉGIME PARLEMENTAIRE

Mais j'entends l'objection et, loin de vouloir l'esquiver, je vais essayer de la présenter avec son maximum de force.

Tout d'abord, dit-on, ce mécanisme très délicat de contre-poids réagissant l'un sur l'autre est fort intéressant en théorie ; mais, si on voulait le mettre en action d'une façon répétée, il est à craindre qu'il ne se fausse et ne se détruise rapidement.

Au surplus, l'exercice du droit de dissolution était possible jadis, lorsque le corps électoral était minime, que le « pays légal », comme l'on disait, se résumait à quelques milliers d'électeurs censitaires, en face de millions de citoyens qui n'avaient pas voix au chapitre. Il n'en est plus de même aujourd'hui que la masse populaire est dotée du droit de suffrage ; jadis la « souveraineté populaire » n'était qu'un mythe ou un leurre, qui cachait le régime de l'aristocratie de l'intelligence, de la terre et de l'argent ; aujourd'hui elle est devenue une réalité : la vérité est que la prépondérance des représentants élus de la nation dans le gouvernement du pays est devenue un fait et qu'elle s'est établie au détriment de l'influence des autres fonctions de l'Etat et notamment des prérogatives du représentant *héréditaire* de la Nation.

Or, on est pour ainsi dire unanime à critiquer le régime parlementaire. Dans un article du *Temps*, qui a été très remarqué, ces critiques étaient résumées en ces quelques mots : « Les peuples, qui ont besoin que l'ordre social leur soit assuré au dedans et que leur existence soit préservée contre les agressions militaires, économiques ou financières du dehors, ont peine à s'accommoder des lenteurs, des hésitations, des instabilités, des incompétences qui accompagnent souvent le régime parlementaire ».

La conclusion de ces prémisses se déduit tout naturellement :

Les uns estiment qu'il faut en finir avec le régime parlementaire et représentatif et en revenir à la dictature et à la monarchie absolue ; ils seraient assez tentés de renouveler l'expérience du *despotisme éclairé*.

D'autres, moins catégoriques, se bornent à préconiser des retouches plus ou moins profondes, et notamment des modifications au mode de recrutement des Chambres électives.

L'objection est certes de premier ordre. Je n'hésite pas cependant à affirmer qu'elle ne résiste pas à un examen prolongé et attentif.

A la vérité, on ne peut nier que le fonctionnement du mécanisme de la *monarchie républicaine* ne soit très délicat. Il n'est pas bien difficile de combiner, dans le silence du Cabinet ou dans un discours prononcé au sein d'une Chambre constituante, l'action réciproque du facteur de *mouvement*, représenté par un parlement élu et du facteur de *stabilité*, représenté par la monarchie héréditaire. Mais il y a loin des constructions idéologiques de l'esprit aux réalités et aux faits. Si parfait que soit un instrument, il doit être manié par un homme naturellement toujours imparfait d'un côté ou de l'autre. Si loin qu'ait été porté le perfectionnement des appareils de signalisation des chemins de fer, il reste qu'il y a toujours quelque part

dans le fonctionnement ou le maniement de ces engins une main humaine et dès lors, quoi qu'on veuille, en dernière analyse, le résultat à produire reste toujours sous l'influence des faiblesses, des mal-adresses, des inadvertances de notre misérable nature. Il en est de même dans la vie politique des nations et, sous certains points de vue, plus l'organisation est compliquée, plus fréquentes seront les occasions de trouble. Dans un régime de démocratie pure ou de monarchie absolue, un seul pouvoir est prépondérant ; dans un régime qui combine ces deux forces, toutes deux interviennent dans le gouvernement. Pour que les divergences de vues puissent être résolues de part et d'autre de façon à éviter de graves conflits, dangereux pour la stabilité des institutions, il faut de l'indépendance, du tact, de la modération, de la largeur de vue, de l'expérience, du jugement, un ensemble de qualités en quoi consiste ce que j'appellerai le *sens gouvernemental*.

Que ce sens gouvernemental soit développé à un degré élevé chez un Chef d'état héréditaire, on ne peut s'en étonner. Le futur monarque y est préparé par l'hérédité, par l'éducation spéciale qu'il a reçue et qui, dans ses moindres détails, a pour but de le préparer à son rôle. A cet égard, la carrière de nos Rois est un argument dont on peut appuyer victorieusement cette affirmation.

Il en sera d'ordinaire de même pour les Chambres électives, si celles-ci sont élues par un corps électoral restreint, composé de personnes éclairées par l'instruction et l'expérience, et, surtout, sous un régime d'opinion publique qui, en renouvelant des mandats d'une durée d'ailleurs assez longue, porte ses choix sur une véritable élite et lui assure une vie parlementaire durable, avec l'expérience qui en est le fruit. Il est incontestable que le droit de suffrage très étendu et les fréquents renouvellements de leurs mandats ne garantissent plus au même degré l'existence de ces qualités chez les représentants de la Nation.

Est-ce à dire cependant que l'on puisse élever des griefs bien sérieux contre notre Parlement actuel ?

Veillez remarquer que ceux qui critiquent notre régime parlementaire actuel, aussi bien en Belgique qu'en France, ne donnent à leurs accusations aucune précision.

On déclare que ce régime est « en discrédit », qu'il est « en décadence » ; certains dénoncent « la tendance grandissante du parlementarisme à résorber en lui les autres pouvoirs et à exercer une sorte de dictature anonyme et collective plus dangereuse que celle d'un seul individu » ; on accuse le régime parlementaire « de n'avoir su ni protéger les peuples avant la guerre, ni les protéger pendant la tourmente, ni les guérir et les relever après » ; un ministre d'Etat libéral exprime l'avis que « notre Chambre, fruit de la première consultation du suffrage universel pur et simple, ne jouit que d'un médiocre prestige ».

Il faut bien reconnaître que tout cela ne vaut pas grand-chose comme argumentation. Je n'ai trouvé de précision que dans un article du *Bien Public* qui estime que, depuis la guerre, notre Parlement « a donné des preuves innombrables de son incapacité » ; et à titre de preuves, le journal lui reproche de s'être asservi à la bande d'intrigants et d'aventuriers politiques à qui il avait permis de s'emparer du pouvoir, sous prétexte d'union sacrée ; d'avoir voté le S. U. par une simple loi, au mépris de la Constitution ; de s'être fait le complice de gaspillages qui ont mis la Belgique au bord de l'abîme, etc... Mais, par ailleurs, ces griefs s'adressent à des Chambres qui n'avaient pas été élues sous les auspices du suffrage universel pur et simple !

Quant aux difficultés que Parlement et Gouvernement éprouvent en ce moment à remettre sur pied notre organisme politique, social et économique, ne faut-il pas les attribuer avant tout, et même plutôt qu'à l'incompétence du Parlement, à la crise profonde qui a suivi la guerre et qui sévit actuellement, non seulement en Belgique, mais dans tous les Etats de l'Europe, même ceux qui ont été, en apparence du moins, les bénéficiaires de la guerre ? Je n'insiste pas ; ce serait faire injure à votre esprit d'observation et à votre sens critique que de m'entendre plus longtemps sur ce sujet.

Il est un point, très spécial, sur lequel je voudrais m'arrêter cependant quelques instants pour vous démontrer, par un exemple typique, combien on exagère et dénature les faits, lorsque l'on est emporté par l'ignorance, la présomption ou la partialité.

Combien de fois n'a-t-on pas reproché et ne reproche-t-on pas encore au Parlement et au Gouvernement d'avant-guerre (notez que le S. U. pur et simple n'était pas en vigueur en ce moment), de n'avoir pas su prendre les mesures d'organisation et de défense indispensables pour mettre le pays à l'abri de l'invasion des armées allemandes

(1) La première partie de cette étude a paru dans notre numéro précédent.

Cela est considéré aujourd'hui comme un fait acquis à l'histoire et il est de mise de dénoncer le défaut de clairvoyance des représentants de la Nation à cette époque.

Sans vouloir m'arrêter à la réponse qui consisterait à dire que les assemblées parlementaires sont faillibles comme tout homme et que, au surplus, d'une erreur commise sur un point déterminé on ne peut conclure à une incapacité absolue de gérer les affaires publiques, je rappellerai quelques faits historiques.

En 1900, donc peu d'années après l'instauration du suffrage universel plural, pour répondre à un vœu unanime des Chambres, le Gouvernement chargea une Commission mixte composée de vingt parlementaires, de quinze officiers supérieurs de l'armée et d'un fonctionnaire de rang élevé, « de procéder à l'examen des questions relatives à la situation militaire du pays et de signaler les modifications qu'il y aurait lieu d'y apporter ».

Sur les questions d'ordre technique militaire (effectifs de l'armée et forteresses), la Commission se rallia aux conclusions auxquelles était arrivée une sous-commission composée de ses membres militaires ; et ces conclusions tiennent dans ce passage du rapport rédigé par le secrétaire de cette sous-commission, le colonel Ducarne, dont la compétence ne peut être discutée puisque, peu de temps après, il fut chargé, avec le grade de général, des importantes fonctions de chef de l'Etat-Major général de l'armée.

« En résumé, écrit le colonel Ducarne, nous demandons que nos effectifs de guerre soient portés à cent quatre-vingt mille hommes, à savoir cent mille hommes d'armée de campagne et quatre-vingt mille hommes de troupes de forteresse. Si cet effectif est atteint, les nécessités de la défense nationale seraient définitivement satisfaites. Il est certain, en effet, que, appuyée sur notre redoutable triangle stratégique, dont le monde militaire est unanime à proclamer la puissance, une armée de cent mille hommes, bien outillée, bien instruite et bien commandée, — une armée dont la puissance morale serait accrue par l'exaltation qu'inspire la défense du sol natal, — une armée pareille pourrait opérer avec confiance contre un adversaire quelconque.

« Et pour dire toute notre pensée, une puissance militaire de cette nature ôterait à jamais à n'importe quel Etat, l'idée de porter atteinte à notre indépendance ou simplement de violer notre neutralité. La guerre serait à jamais bannie de notre sol, car la violation de notre territoire et son occupation constitueraient une opération dont les risques seraient bien supérieurs aux avantages à en retirer. »

En présence de ces assurances si formelles, données par l'homme le plus autorisé du pays et acceptées par la sous-commission militaire, le Parlement n'hésita pas à prendre comme point de départ la réorganisation de l'armée un effectif de guerre de cent quatre-vingt mille hommes, avec la conviction qu'on était en droit d'espérer plus que jamais, comme déjà l'avaient affirmé les généraux Chazal, Genard, Liagre, Gratry et Brialmont, qu'aucun belligérant ne commettrait la faute de vouloir envahir et occuper notre territoire.

Et si le Parlement fit alors tout ce que les « compétences » lui proposaient de faire, peut-on lui reprocher, sans commettre au moins une légèreté, de ne pas avoir été au delà ?

En présence de ces assurances, la plus élémentaire justice aurait-elle permis aux représentants de la Nation de lui réclamer, pour la défense du pays, des sacrifices plus considérables en hommes et en argent ? Est-il équitable de jeter le discrédit, de vouer à la malédiction publique ceux qui, ministres et parlementaires, ont cru à ces assurances ?

Je vous laisse, MM., le soin de répondre à ces questions et de tirer de ces considérations, fondées sur des faits indiscutables, les conclusions qu'elles comportent au point de vue de l'ordre d'idées qui nous occupe.

V. — CONDITIONS DU BON FONCTIONNEMENT DU RÉGIME PARLEMENTAIRE, DANS L'AVENIR

Quoi qu'il en soit des griefs articulés contre le régime parlementaire de la réponse à y faire, ce régime a reçu, depuis la révision constitutionnelle de 1893, et surtout depuis celle de 1921, des modifications qui ne permettent plus guère de tenir compte de son passé pour augurer de ce qu'il fera ou de ce qu'il est capable de faire dans l'avenir.

J'ai dit tantôt que le Congrès de 1830 avait doté la Belgique d'une publique démocratique tempérée de royauté héréditaire et d'oli-

garchie aristocratique, résultant des conditions de l'électorat général et de l'éligibilité au Sénat.

Le poids, c'est la démocratie, le gouvernement par la Nation ; le contre-poids, c'est l'hérédité royale et l'oligarchie.

Or, les deux révisions que je viens de rappeler ont eu pour but et pour résultat d'enlever la partie du contre-poids à caractère aristocratique, d'augmenter d'autant la puissance du facteur démocratique et, chose plus grave, — dont on ne saurait trop signaler les dangers, — de ne plus laisser en face de ce facteur pour tempérer ses ardeurs que la seule royauté héréditaire.

Une première atteinte avait déjà été portée à cet équilibre en 1893 par l'introduction du suffrage universel ; mais les hommes d'Etat qui, à cette époque, dirigeaient les travaux du Parlement, avaient pris soin de réduire autant que possible les inconvénients de cette réforme, — que d'ailleurs il était impossible d'éviter, — en établissant le vote plural, l'obligation du vote, la représentation proportionnelle, en maintenant à six ans la durée du mandat parlementaire, en conservant le système de renouvellement des Chambres par moitié et enfin en assurant au Sénat une physionomie sensiblement différente de celle de la Chambre des Représentants.

De ces cinq garanties, la révision de 1921 n'a conservé que l'obligation du vote et la représentation proportionnelle ; elle a instauré le suffrage universel égalitaire en faisant table rase des autres : la durée du mandat est réduite à quatre ans, l'échéance de tous les mandats se produit à la même époque, et de plus en plus le Sénat est devenu une réplique de la Chambre des Représentants.

Or, les premières Chambres élues sous ce régime n'ont pas encore terminé un mandat de quatre ans que déjà, de toutes parts, s'élèvent des récriminations contre le S. U. pur et simple.

« Ce pelé, ce galeux d'où nous vient tout le mal. »

Et, chose singulière, si je considère ceux qui se font remarquer le plus dans ce concert de critiques, je suis amené à murmurer cet autre vers d'un autre poète :

« Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ? »

Nous avons à nous demander si le S. U. pur et simple mérite cet excès d'indignation ?

Remarquons d'abord que le Parlement qu'il a servi à élever ne fonctionne que depuis trois ans et cela, je l'ai déjà souligné, au milieu de difficultés internes et externes sociales, politiques, économiques et morales qui rendent sa tâche bien ardue ! Est-il équitable, est-il même simplement raisonnable de lui reprocher de ne nous avoir pas encore débarrassés des désagréables cauchemars de l'après-guerre ?

Mais admettons que nos Chambres et les Gouvernements qui s'appuient sur elles auraient pu apporter un remède quelque peu plus efficace et plus rapide à nos misères ; il s'agit, pour des hommes sérieux, de ne pas s'arrêter à ces contingences, à une époque de crise déterminée et limitée, d'examiner le problème d'un point de vue plus général et plus élevé.

VI. — LE SUFFRAGE UNIVERSEL ÉGALITAIRE

Et, à notre avis, ce problème se pose en ces termes : Nous sommes dotés du S. U. pur et simple ; que faut-il en penser ?

Si ce régime présente des inconvénients, y a-t-il lieu de le supprimer ? Si on le supprime, par quoi le remplacer ?

Si l'on estime qu'il suffit de le modifier pour en améliorer le rendement, quels sont les changements qu'il convient d'y apporter ?

Et d'abord, ce que je pense du S. U. pur et simple ? Ma réponse sera toute simple et dépouillée de tout artifice : à mon sens, ce mode de suffrage n'est défendable ni en raison, ni en fait.

Les partisans du S. U. égalitaire n'avancent qu'un argument en faveur de ce système : un homme vaut un homme.

Or, cela est radicalement faux, surtout lorsque l'on considère non pas l'abstraction « homme », mais les hommes concrets en tant qu'êtres sociaux, valeurs sociales ; l'homme est célibataire, marié, père de famille, il est intelligent, idiot ou fou, il est instruit ou il ne l'est pas ; il est propriétaire de biens fonciers, industriel, commerçant, magistrat, fonctionnaire, simple employé, ouvrier, etc., etc.

Puisqu'à la base même des conditions humaines, on doit forcément constater l'existence d'une inégalité naturelle, on est obligé de conclure que la loi qui fait abstraction de ce fait social, décerne les hommes égaux de naissance et de nature et les met sur un pied d'égalité

complète, lèse la loi naturelle, viole la raison et le bon sens, commet une iniquité. C'est ce que l'on est en droit de reprocher à la loi électorale lorsqu'elle fait littéralement des multiples différences qui existent entre les citoyens d'un même Etat en raison de leur aptitude physique, de leur état intellectuel, du développement économique, intellectuel ou moral de chacun, — étend sur tous un niveau aussi égalitaire qu'arbitraire, — et leur attribue à chacun une valeur égale et un droit égal dans le choix des représentants de la Nation. Le S. U. pur et simple est donc injuste, parce qu'il est en opposition avec les lois essentielles qui régissent l'humanité.

Et j'ajoute qu'il est encore injuste parce que, du même coup, il lèse la justice distributive, dont l'objet propre est la répartition des biens communs, des fonctions et des charges suivant une égalité de proportion ; en effet, il n'attribue pas à chacun des membres du corps social un droit électoral proportionné à sa capacité, à son expérience, à sa compétence, à ses intérêts.

Dans son *Manuel de droit constitutionnel* (2^{me} édition, § 59), M. DUGUIT a exposé ces considérations en termes qui méritent d'être reproduits :

« En déclarant que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, jamais, en 1789, on n'eut la pensée d'affirmer le principe de l'égalité politique, c'est à dire l'égalité de participation de tous à la puissance publique. La Convention au contraire, en 1793, mettant en premier plan l'égalité naturelle et sociale des hommes, établit le suffrage universel égalitaire (Décl. 1793, art. 3). C'est aussi au nom du principe d'égalité qu'en 1848, on proclame le suffrage universel direct et égalitaire ; et aujourd'hui encore tout un parti voit dans le suffrage universel, tel que nous le pratiquons, l'application nécessaire du principe d'égalité. Cependant, dans la réalité des choses, le système du suffrage universel dit égalitaire est la violation du vrai principe d'égalité. Qu'on accorde à tous une participation à la puissance publique, cela est juste, puisque tous ont intérêt à ce que les affaires publiques soient bien gérées et que tous supportent les charges publiques. Mais qu'on accorde à tous une égale participation à la puissance publique, sous prétexte que tous sont membres du corps social, c'est un pur sophisme, car si tous les individus sont membres du corps social, ils rendent à la société des services différents et ont une capacité différente. Par conséquent, pour respecter le principe d'égalité, on devrait accorder à chacun une participation à la puissance publique variant suivant sa capacité et les services qu'il est susceptible de rendre et qu'il rend en effet à la société. Ce serait moins simple que de dire : tout citoyen a une voix ou n'a qu'une voix : mais ce serait plus équitable et plus conforme à la vérité des choses. »

Injuste dans son principe, le S. U. pur et simple, considéré du point de vue de ses origines et de ses résultats, ne peut résister à une critique sérieuse et impartiale.

Le S. U. pur et simple (*un homme en vaut en autre ; un homme, une voix*) est l'aboutissement de l'application, dans le domaine de la politique, du principe d'individualisme et d'autonomie individuelle qui fut à la base de la Réforme et de la Révolution de 1789.

La société chrétienne du moyen âge était fondée sur le principe de l'autorité et sur celui de l'interdépendance des hommes.

La Réforme sapa le principe dans sa base religieuse.

La Révolution de 1789, ou plus exactement la philosophie du XVIII^e siècle, dont cette convulsion politique et sociale fut l'un des effets, se chargea d'appliquer ce même principe d'individualisme dans l'ordre social et dans l'ordre politique.

Or, il n'y a ni ordre social ni ordre politique possibles ou tout au moins durables sans autorité, sans relations profondes et intimes entre les citoyens.

Et ce que la Révolution a ainsi apporté à l'Europe, c'est un principe de discorde.

C'est sur ce principe de discorde que, par suite d'une aberration que les générations futures s'expliqueront difficilement, les hommes d'Etat et les Nations du XIX^e siècle ont voulu fonder une organisation sociale, des organismes politiques.

Ils ont pu créer, édifier des formes sociales et politiques ; ils n'ont pu coordonner ni les forces sociales ni les forces politiques, ce qui pourtant était la condition essentielle et primordiale de l'équilibre, de la résistance et de la durée de ces constructions.

La vérité est que, depuis un siècle et demi, le monde se débat dans le chaos des idées, des doctrines, des théories, des systèmes.

Le S. U. pur et simple est, dans l'ordre politique, la manifestation la plus parfaite de ce chaos.

Il est la contradiction de l'organisation, de l'ordre.

Il n'a rien fondé de durable ; aussi longtemps que la paix régnait, qu'aucune tempête ou aucune secousse profonde ne venait mettre en péril un équilibre essentiellement instable, le fragile édifice pouvait tenir debout ; mais lorsque la tempête et les secousses de la grande guerre sont venues, dans tous les pays, le S. U. s'est montré incapable de maintenir la cohésion et la coordination des forces sociales et politiques, de les associer dans le travail de défense et de reconstruction.

Un autre et grave défaut du suffrage universel consiste dans ce qu'il a pour conséquence d'entraîner la transformation de représentant en délégué.

« Quand, en effet, le régime représentatif repose sur la base étroite du suffrage restreint, quand on choisit dans le peuple ceux qui éliront les représentants du peuple, il est évident que ceux-ci doivent choisir ces représentants en raison de leur valeur, on les a choisis pour choisir les représentants justement comme étant plus capables d'apprécier la valeur de ceux-ci. Et il est donc évident par suite, que l'élu, élu à raison de sa compétence, doit agir selon ses propres lumières. Il ne doit pas, en tout cas, s'inspirer de la volonté de ses électeurs qui, n'étant pas le peuple au nom duquel il agit, ne peuvent lui imposer leur volonté comme étant la volonté générale, la volonté souveraine du peuple. Avec le suffrage restreint, tout se fait par sélection, c'est la valeur de l'électeur, puis de l'élu, qui est le vrai fondement de leur pouvoir, ils ne doivent donc l'exercer que selon leur conscience. Ils ne tiennent pas leur pouvoir d'une délégation de pouvoir, ils n'ont pas à recevoir d'ordres, ils n'ont pas à rendre, de compte.

» Mais quand le suffrage s'universalise, et que les moins capables à l'égal des autres participent à l'élection des représentants, ce ne peut plus être que parce que leur volonté, quelque peu éclairée qu'elle soit, vaut toute autre volonté, que parce que leur volonté est un élément de la volonté générale qu'il s'agit de manifester. C'est elle que les représentants ont mission de traduire et ils ne peuvent le faire qu'en s'inspirant des mandats qu'ils reçoivent des électeurs, en qui réside cette volonté générale, unique principe des institutions démocratiques. C'est ainsi que d'un mouvement naturel le progrès démocratique doit amener la transformation du député, de l'élu en un simple délégué... Le S. U., la théorie comme les faits le prouvent, conduit donc naturellement le régime représentatif au régime de la volonté des représentés » (1).

Ce régime, c'est le *parlementarisme* dans le sens péjoratif du mot.

VII. — COMMENT ÉLIRE LE PARLEMENT DANS L'AVENIR

Mais j'ai hâte de quitter la sphère trop élevée de ces considérations théoriques pour me placer sur le terrain des réalités et des faits, ou, si l'on préfère, de la politique pratique et actuelle qui est, pour nous, autrement intéressante, tout au moins à ce moment.

Or, la politique est avant tout l'art du possible. Et immédiatement j'affirme comme une vérité ou tout au moins comme un fait indiscutable qu'il est impossible de supprimer radicalement le suffrage universel.

D'abord, parce qu'il existe ;

Ensuite, parce que, comme le fait remarquer M. DUGUIT dans le passage que je viens de citer, l'attribution à tous d'une participation à la puissance publique se justifie dans une certaine mesure, spécialement en considération de l'extension à tous de l'obligation du service militaire, de la déduction de l'impôt et de l'instruction générale ;

Enfin et peut-être surtout parce que la suppression du S. U. serait de nature à entraîner la destruction de tout notre édifice politique et que nous n'aurions rien à gagner à son remplacement par une dictature absolue et arbitraire, dont la stabilité serait au surplus fort précaire... si, comme en Italie, elle ne s'empressait bientôt de demander à une représentation élective du pays une base, une justification et un soutien.

Mais ce que l'on est en droit d'envisager comme désirable, c'est l'établissement de certaines garanties que le citoyen devrait posséder pour être admis à la fonction électorale ou à l'exercice du droit de vote.

Ces garanties doivent être d'abord celles que présentent l'expérience, la capacité et la responsabilité ; et les signes de ces garanties

(1) MAURICE DESLANDRES, dans la Préface de l'ouvrage de DICKINSON sur *L'Evolution du Parlement en Angleterre au XIX^e siècle*.

sont et resteront toujours essentiellement ceux qu'indiquent le bon sens et l'observation : l'âge, qui amène avec lui l'expérience, la maturité et la pondération dans le jugement et l'appréciation des hommes et des choses ;

la *résidence*, qui prouve l'attachement au pays et fait présumer en outre la connaissance des affaires publiques ;

certaines *qualités*, telles que l'exercice de certaines professions ou la possession de certains diplômes, qui donnent ou prouvent la compétence, l'expérience, la claire-vue des nécessités économiques et sociales ;

enfin et surtout la *constitution d'une famille*, la *contribution* plus ou moins considérable *aux charges publiques* et la *propriété*, qui donnent les responsabilités et le sens de ces responsabilités.

Si l'on veut que ces garanties soient efficaces et si l'on admet, comme je ne dis pas à la formule — du vote plural introduit en 1893 — que le régime électoral qui procure à un régime représentatif les meilleures garanties de compétence, de stabilité et de véritable progrès.

Mon opinion est que c'est dans un retour au principe — notez bien que je ne dis pas à la formule — du vote plural introduit en 1893 dans la Constitution que se trouve l'un des principaux remèdes à la crise actuelle de notre institution parlementaire. On serait, en effet, en droit d'attendre d'un corps électoral établi sur cette base des choix plus judicieux et, par conséquent, une représentation nationale plus apte à accomplir la mission qui lui est assignée dans notre régime de monarchie républicaine.

Ainsi l'on aurait déjà, dans une certaine mesure, paré au déséquilibre si dangereux que la révision de 1921 a introduit au risque d'amener des conflits graves entre le principe de stabilité qu'est la royauté héréditaire et le principe de mouvement qui réside dans un parlement soumis à des renouvellements fréquents.

Mais, pour que la réforme soit totalement efficace, il faudrait surtout rendre les membres du Parlement aussi indépendants que possible des associations auxquelles ils doivent leur mandat, il faudrait faire en sorte que, revenant à l'idée que le Congrès de 1831 se faisait de la fonction parlementaire, ceux qui en sont investis se considèrent, non plus comme les délégués d'un club ou d'un petit groupe d'électeurs, mais comme les représentants de la Nation, non plus comme uniquement chargés de faire valoir des revendications particulières et des griefs locaux ou régionaux, mais comme tenus de ne prendre en considération que les intérêts généraux du pays tout entier.

On peut y arriver, pensons-nous, par une triple réforme :

D'abord, la suppression de la case de tête sur le bulletin électoral ; ce système favorise en effet l'intervention et l'action efficace des petits groupements qui n'ont pour objectif que la satisfaction de leurs intérêts restreints ou de leurs passions mesquines ; la case de tête a été l'une des causes pour lesquelles la Représentation proportionnelle a manqué jusqu'ici son but principal : l'élection des meilleurs.

En second lieu, la prolongation de la durée du mandat parlementaire : ce n'est que lorsqu'il a été pendant quelque temps en contact avec les sphères supérieures gouvernementales, lorsqu'il a été aux prises avec les questions graves qui intéressent l'ensemble du pays, lorsqu'il a été mis en relation avec des hommes politiques de nuances diverses et venant de régions différentes que le parlementaire se dépouille peu à peu de ses préventions et de ses préjugés, se débarrasse de l'emprise du milieu étroit d'où il vient, pour prendre conscience enfin de la grandeur et de l'étendue du rôle qu'il est appelé à remplir. Il faut du temps pour arriver à cette formation et, dans le régime des mandats de courte durée, à peine l'a-t-il acquise que le parlementaire doit rentrer dans son arrondissement, reprendre le harnais des mesquines questions de clocher pour se présenter de nouveau devant ses électeurs avec quelque chance de succès. Si, au moins, le temps avait été donné de voir se réaliser et de pouvoir apprécier à leurs résultats les mesures auxquelles le représentant a donné son adhésion, malgré l'opposition qui se manifestait dans son arrondissement chez ses meilleurs appuis ! Mais comment en pourrait-il être ainsi lorsque le mandat expire au bout de quatre années ? La raison, l'expérience, le souci du fonctionnement normal et vraiment utile du régime parlementaire réclament donc impérieusement un mandat

d'une durée double et tout au moins le rétablissement du mandat de six ans.

Enfin, le renouvellement simultané de tous les mandats à la même époque ne fait qu'aggraver ces inconvénients. C'est surtout au début et durant la période finale de son mandat que le député est victime de ses origines ; et c'est par conséquent vers le milieu de cette période qu'il est le plus indépendant, qu'il se sent le plus maître de sa liberté et de ses votes. Si donc les Chambres se renouvellent par moitié tous les trois ou quatre ans, suivant que la durée du mandat serait de six ou huit années, les deux tendances opposées peuvent s'affronter et produire l'une à l'égard de l'autre les heureux effets du pendule compensateur.

Ainsi donc, délégués par un corps électoral capable d'opérer une sélection meilleure parmi ceux qui désirent le mandat parlementaire, débarrassés dans une large mesure des préoccupations d'ordre local, plus libres de se soucier exclusivement des intérêts supérieurs du pays, les Chambres, devenues ou — plus exactement — redevenues *l'Assemblée des représentants de la Nation*, auront une meilleure compréhension du rôle qui leur est imposé par la Constitution : l'exercice du pouvoir législatif et le contrôle du pouvoir exécutif, sans se laisser aller à la manie de pénétrer dans les moindres rouages de l'administration au risque de les fausser. Il faut que les élus puissent tenir et que les électeurs approuvent ce langage que Burke tenait à ses électeurs : « Votre représentant vous doit non seulement son activité, mais son jugement, et il vous trahit au lieu de vous servir s'il le sacrifie à votre manière de voir ».

VIII. — LE RÔLE DE LA MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

D'autre part la Nation et ses représentants élus ne perdront pas de vue que, dans les sphères les plus élevées du Gouvernement, il existe une autre autorité qui, elle aussi, — nous ne pourrions trop le répéter — puise sa justification et ses pouvoirs à la même source que les Chambres et jouit de prérogatives égales, sinon supérieures, à celles du Parlement.

Sous ce rapport aussi, il importe à l'intérêt général du pays que la volonté des Constituants belges reçoive son application vraie et intégrale. Le synchronisme de notre Révolution avec la Révolution française de 1830, les liens intimes qui nous unirent dès cette époque avec notre voisine du Midi qui nous avait donné un concours si efficace et si désintéressé pour chasser les Hollandais d'Anvers, l'influence des opinions politiques de 1830 et de 1848 ont été cause que nous avons accepté trop facilement l'application à notre régime de l'adage qui veut que, dans les Etats représentatifs, le Souverain régit mais ne gouverne pas. La vérité est que notre Constitution veut que le Roi régit et qu'il gouverne en collaboration avec le Parlement ; le chef de l'Etat ne possède pas simplement des prérogatives d'apparat, des attributions de second plan, le résidu de souveraineté qu'il plaît aux Chambres de lui abandonner : il est investi de pouvoirs réels qui lui donnent le droit d'intervenir d'une façon directe dans le gouvernement du pays. Lorsque les circonstances l'exigent, le Souverain a le droit, non seulement d'élever la voix et de donner à la Nation des avertissements et des conseils, mais aussi de prendre en sa qualité de représentant du peuple belge et au nom de celui-ci, sous le couvert de la responsabilité ministérielle, les mesures que réclame la sécurité extérieure du pays, son développement social et moral, les nécessités de l'avenir d'après des vues qui planent bien au-dessus des visées étroites et égoïstes de certains clans politiques, en prenant pour guide « l'amour profond et désintéressé de la patrie, le respect de ses traditions, le souci de ses destinées, le sentiment de sa grandeur future ». L'histoire contemporaine de la Belgique est le meilleur garant de la confiance que nous pouvons faire à nos Rois, en revenant d'ailleurs aux principes fondamentaux inscrits dans notre Constitution. Car, ce que le Congrès a voulu ce n'est ni une république « caniflée » sous les dehors d'une monarchie, ni une monarchie cachant, sous les apparences d'une république, de noirs desseins de despotisme, c'est — rappelez-vous les paroles de J.-B. Nothomb, que je citais en commençant — un régime combinant la république et la monarchie de façon à faire profiter la Nation des avantages de l'une et de l'autre. Or, pour que ces avantages puissent se manifester, il faut à toute évidence que l'une et l'autre puissent évoluer librement, il faut que l'élément démocratique, le facteur de mouvement, n'annihile pas l'influence du facteur de stabilité, la monarchie héréditaire ; il faut aussi que le pouvoir permanent fasse sentir son action en temps

opportun tout en veillant à ne pas annuler celle de la représentation nationale.

* * *

Il y aurait encore beaucoup à dire sur ce sujet si actuel et si complexe, notamment sur le rôle et le recrutement du Sénat ; je pense cependant en avoir assez dit pour justifier ma conclusion qui est que, moyennant ces réformes dans nos institutions et dans nos mœurs parlementaires, notre régime représentatif, qui a déjà subi l'épreuve du temps, est encore le meilleur pour vaincre celle de la tourmente dans laquelle l'Europe entière se débat, et contribuer à ramener en Belgique la prospérité et la paix.

Mais il ne faut pas perdre de vue que l'outil le plus perfectionné, s'il est mis en œuvre par des mains malhabiles ou inexpertes, ne fournira jamais qu'un produit imparfait. Il en est de même des institutions : au point de vue de leur efficacité, elles ne valent que ce que valent les hommes qui les incarnent.

Et, au surplus, il faut aussi ne pas perdre de vue que les difficultés de l'heure ne proviennent pas simplement d'un trouble existant dans le mécanisme gouvernemental ; suivant une parole récente de M. Poincaré, « la crise n'est pas superficielle, mais profonde, elle n'est pas ministérielle, ni politique, mais sociale... Être ou ne pas être, voilà la question qui se pose. »

Puisqu'il en est ainsi, — et personne ne le conteste, — nous devons faire l'application au temps présent de l'aphorisme célèbre de Tacite : *Nil leges sine moribus, que la Sagesse divine a traduit en langage chrétien : « Nisi Dominus aedificaverit domum, in vanum laboraverunt qui aedificant eam »*. Si, dans les fondements de l'édifice de la société civile, nous n'avons pas soin de placer la base inébranlable de la morale chrétienne, cette société ne résistera pas aux assauts des passions mauvaises ; et ce n'est ni un régime politique, que ce soit la démocratie ou la monarchie absolue, la dictature ou la république, ni un changement dans la législation électorale qui la sauveront de la ruine. Peut-être ces états pourront-ils retarder quelque temps la chute des murs branlants de l'édifice ; mais tôt ou tard l'écroulement définitif et irrémédiable se produira.

MAURICE DAMOISEAUX,
Gouverneur du Hainaut.



Ce que j'ai vu en Russie soviétique (1)

Le Bolchévisme et les Juifs

Me voici arrivé à un point très délicat et très compliqué de mon exposé sur les affaires russes, à savoir le facteur juif dans le Bolchévisme. C'est très sincèrement que je désire éviter tout ce qui pourrait envenimer une plaie qui saigne. Mais à quoi bon nier l'existence de la plaie ? Et il est dans l'intérêt du peuple juif lui-même que nous fassions une enquête attentive et impartiale de ce qui est — il faut bien l'admettre — un problème pénible et en vérité tragique. Il serait à la fois dangereux, inutile et futile d'ignorer ou d'altérer la vérité. Dangereux : parce qu'une pareille conspiration du silence ou conspiration de mensonges équivaldrait à une confession de culpabilité.

Inutile : la masse du peuple juif ne pouvant être rendue responsable des crimes d'une petite minorité. On ne peut pas plus les rendre responsables des actes de Trotski, de Zinoviev, de Radek, qu'on ne peut rendre le peuple français responsable de ceux de Robespierre et de Marat. Ce serait de plus un procédé parfaitement futile. Car il serait aussi vain de nier le rôle prédominant des Juifs dans la Révolution mondiale que dans

la diffusion du Christianisme. Il ne nous reste simplement qu'à admettre ce fait que dans une grande mesure la Révolution bolchéviste a été agencée par des individus de race juive.

Autre fait qu'il nous faut prendre en considération : les actes commis par ces individus ont éveillé dans le cœur du peuple russe des désirs passionnés de vengeance, lesquels peuvent, dans un avenir immédiat, menacer de représailles terribles des millions d'innocents juifs. J'entends encore résonner à mes oreilles la prophétie lugubre que me fit il y a trois ans le Juif le plus illustre d'Allemagne, victime lui-même du fanatisme antisémite. Après bien des discussions avec M. Rathenau, je lui demandai un soir quelle serait d'après lui la fin de la tragédie russe. Il me répondit : « On ne peut guère douter que cette fin ne soit le pogrom le plus épouvantable qui ait jamais eu lieu dans l'histoire de la race juive. »

* * *

Que les Juifs aient joué un rôle de toute première importance dans le soulèvement bolchéviste et qu'ils le jouent encore dans le gouvernement bolchéviste ; voilà ce qu'admettra quiconque s'est donné la peine d'étudier les affaires russes de première main. Je suis pour ma part tout prêt à admettre avec le docteur Salis Daiches que les *leaders* juifs ne forment qu'une fraction infinitésimale — tout comme les gouvernants Britanniques de l'Inde ne constituent aussi qu'une fraction infinitésimale. Mais il n'en est pas moins vrai que ces quelques *leaders* juifs sont les maîtres de la Russie, tout comme les 1500 fonctionnaires anglo-indiens sont les maîtres de l'Inde. Nier pareille vérité serait, pour quelqu'un qui a voyagé en Russie, rejeter le témoignage de ses propres sens. Lorsque vous découvrez que sur un grand nombre de fonctionnaires importants du Ministère des Affaires Étrangères que vous avez rencontrés, tous sont juifs, sauf deux, vous avez bien le droit de dire que ce sont les Juifs qui dirigent le Ministère Russe des Affaires Étrangères. Lorsque vous constatez que Trotski est à la fois commandant en chef et organisateur de l'armée Rouge, vous avez bien le droit de dire qu'il dirige le ministère de la Guerre. Lorsque vous voyez qu'au Congrès de la III^e Internationale tous les débats du commencement jusqu'à la fin sont dirigés par Zinoviev et Radek, vous pouvez bien dire que ces deux bolchéviques juifs dirigent la III^e Internationale. Quand vous découvrez que le même Zinoviev est également le dictateur tout-puissant de Petrograd ; qu'il a aussi présidé le Congrès de Bakou, lequel a proclamé la guerre sainte contre la Grande-Bretagne ; que le Radek sus mentionné est l'agitateur omniprésent et le chef du département de propagande bolchéviste ; que les *leaders* de toutes les autres révolutions bolchévistes, à Budapest comme en Bavière, sont invariablement israélites : vous êtes bien forcés de conclure que ce sont des individus de race juive qui ont été les protagonistes du drame Russe.

Et non seulement des individus de race juive ont joué un rôle très important dans les débuts et le développement de la Révolution bolchéviste, mais ils ont aussi pris une part prépondérante à quelques-uns des plus terribles crimes de cette Révolution. Dans les annales du terrorisme Russe, quatre noms se détachent des autres en un isolement sinistre : ceux de Jankel Yourovowski, ce monstre qui, dans la cave de la maison Matiev, à Jékaterinbourg, fit fusiller douze membres de la Famille Impériale, y compris les quatre jeunes filles du Tsar ; Moïse Ouritski, le premier bourreau en chef de la Tchèque ; Bela Kun, le boucher de Budapest et de la Crimée ; Dzerjinski, le grand inquisiteur de la Tchèque d'aujourd'hui. Sur ces 4

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits* du 2 et 9 mai 1924.

noms, pas un seul n'est russe ; l'un des quatre est polonais ; les trois autres se trouvent être des juifs.

* * *

Face à face avec des faits aussi formidables et irréfutables, il ne serait qu'enfantin de nier ce qui doit paraître évident à l'observateur le plus superficiel. La seule manière de traiter la question avec sagesse c'est, premièrement, de dissocier la grande masse du peuple juif de la politique bolchéviste et des crimes bolchévistes ; et, en second lieu, d'expliquer comment une petite minorité juive a pu devenir le principal facteur de la Révolution mondiale. Il est d'autant plus nécessaire d'adopter ce système de défense que dans beaucoup de pays de l'Europe une tendance dangereuse nous confronte : celle qui rend tout le peuple juif responsable, à la place des vrais coupables, de l'éclosion, de la diffusion et des ravages du bolchévisme. La conviction croît de plus en plus que le bolchévisme est en grande partie une conspiration juive, un plan diabolique d'anéantissement de la civilisation chrétienne.

Les raisonnements qui suivent ont pour objet de démontrer la fausseté de l'argument anti sémite. Nous nous proposons de prouver que la prédominance politique des Juifs en Russie est un incident historique, formant partie de la tragédie — plus vaste — du peuple juif ; que les torts commis à l'égard des Juifs dépassent ceux dont ils se sont rendus coupables eux-mêmes ; que la participation des Juifs au mouvement bolchéviste a été le résultat inévitable de la politique insensée de l'ancien gouvernement tsariste.

Pour comprendre le problème juif dans la Russie d'aujourd'hui, nous devons nous rendre compte de ce fait qu'avant la guerre les Juifs formaient une masse compacte, évaluée diversement de 5 à 8 millions d'hommes établis surtout dans les provinces occidentales de l'Empire Russe.

Dans les villes la proportion des Juifs quant à la population chrétienne atteignait souvent 30 à 40 %, quelquefois même 70 %. Consulte-t-on les statistiques ayant trait au nombre d'individus sachant lire et écrire, on découvre ce fait étonnant que le nombre total des Juifs sachant écrire et lire égalait presque celui des Russes de la même catégorie. Consulte-t-on les statistiques ayant trait aux professions intellectuelles et libérales, on trouve que, dans l'Empire Russe, les Juifs formaient une forte minorité, sinon la majorité, de la classe cultivée. Considérant tous ces faits, il fallait naturellement s'attendre à voir les Juifs prendre une part prédominante à tout mouvement politique russe.

Il nous faut encore relever que non seulement les Juifs étaient claquemurés dans la « zone de domicile » (les provinces occidentales de l'Empire), mais qu'ils étaient encore hors la loi et à la merci d'une bureaucratie corrompue et d'une police plus corrompue encore. Par suite de cette situation illégale, on pouvait dire que tout juif Russe était un révolutionnaire de naissance et par éducation. Aussi, dès avant la guerre, les Juifs constituaient-ils une menace pour tout gouvernement au pouvoir, d'autant plus que, de par leur instruction supérieure et leurs plus grandes aptitudes et facilités commerciales, ils étaient propriétaires d'une partie considérable de la richesse du pays. Et pour se protéger, le gouvernement russe avait recours à une excitation systématique des populations contre les Juifs, qui généralement avait pour résultat des pogroms officiellement organisés.

De par la politique du gouvernement tsariste, le juif Russe devenait un *outlaw* et un révolutionnaire. Mais il y a plus : de par la *diaspora* de la race juive, il devenait presque inévi-

tablement un internationaliste. Il était étroitement associé à des révolutionnaires juifs dans presque tous les pays : circonstance qui, à son tour, devait avoir des conséquences de longue portée lors d'un bouleversement, lequel, dès le début, prétendit à un caractère mondial. Révolution française, anglaise ou américaine, la Révolution bolchéviste eût été dirigée par des Français, des Anglais ou des Américains. Mais une révolution russe, qui était aussi une révolution mondiale, devait presque inévitablement être dirigée par des mains juives. Seuls des Juifs pouvaient jouer le rôle d'officiers de liaison. Seuls ils étaient à même de fournir la mentalité dirigeante à l'effet d'assurer l'organisation et la coordination nécessaires.

* * *

Mais il ne suffit pas de dire qu'inévitablement les Juifs allaient prendre la direction intellectuelle et politique de la révolution bolchéviste. Pareille direction devait presque de toute nécessité leur donner le monopole exclusif du pouvoir, pour cette raison qu'en Russie il n'y avait pas d'autres groupes politiques pouvant prendre la place des Juifs. Quand il vous arrive de discuter l'avenir du régime bolchéviste, on vous pose constamment cette question : « Quelque mauvais que soit le gouvernement bolchéviste, y en a-t-il un autre pour prendre sa place ? » Il serait bien plus à propos de demander : Si le gouvernement bolchéviste se décidait à procéder à l'élimination de tous ses membres juifs, serait-il possible de trouver d'autres *leaders* pour remplacer les Juifs ? Et la réponse devrait être négative. Même si le noblesse russe n'eût pas été massacrée ou exilée, il n'y aurait pas place pour l'aristocratie russe dans le gouvernement bolchéviste. Aucune place non plus pour la bourgeoisie, le Bolchévisme étant par essence un mouvement anti-bourgeois. Et même ne le serait-il pas, il n'existe pas dans l'Empire russe de forte classe moyenne. Tout gouvernement bolchéviste doit dès lors se rabattre sur les Juifs et se recruter des adhérents parmi les Juifs. Toutes les fractions de la population, excepté les Juifs, sont contre-révolutionnaires. Les Juifs seuls possèdent la tradition révolutionnaire et le tempérament révolutionnaire. Eux seuls professent la foi Marxiste, dont les bases furent jetées du reste par deux leaders juifs : Ferdinand Lassalle et Karl Marx.

* * *

Nous avons donné les raisons politiques et historiques qui ont inévitablement poussé les Juifs à jouer un rôle prédominant dans la révolution bolchéviste, comme ils étaient destinés à jouer un rôle prépondérant dans le mouvement socialiste européen. D'autre part, il était tout aussi inévitable que les masses Russes ignorantes et aigries essayassent de rejeter sur tout le peuple juif la responsabilité des crimes de la révolution bolchéviste et des souffrances et de la misère qu'elle provoqua. Partout où sévissait une grande détresse, l'homme tâche de trouver un bouc émissaire. Et les victimes russes du Bolchévisme ont arrêté leur choix, comme bouc émissaire, sur le Juif.

Résultat : recrudescence alarmante du sentiment anti-sémité. C'est aujourd'hui à peu près le seul sentiment qui unisse les Russes de toutes les classes et de tous les partis. Les paysans haïssent le Juif, parce qu'ils le rendent responsable de la ruine de l'agriculture russe, et parce que, s'étant rendus coupables de bien des excès aux premiers jours de la Révolution, ils aimeraient à mettre leurs propres crimes sur le dos des Juifs. L'Église voit dans les Juifs les champions de l'athéisme. L'aristocratie voit en eux les instigateurs des

excès commis par les paysans, les détenteurs d'objets volés, les principaux profiteurs comme aussi les auteurs de la spoliation générale. Les socialistes eux-mêmes, se rendant compte que la Révolution a fait lamentablement faillite, accusent les Juifs de cet insuccès. Même dans les rangs du parti communiste, de la bureaucratie rouge, de l'armée rouge, l'antisémitisme domine. Et quand viendra le jour du jugement, quelques-uns des pires ennemis des Juifs se trouveront parmi leurs complices, les bolchéviks russes. Ils se transformeront en accusateurs publics : ils tâcheront de détourner la colère de la populace de leurs propres crimes, la dirigeant contre les israélites.

L'entretien le plus occasionnel avec « l'homme dans la rue » convaincra le voyageur de l'intensité de cet anti sémitisme passionné et général. Il se trouve même des personnes cultivées, à sentiments humains et chrétiens, pour vous répéter maintes fois qu'une condition essentielle pour que la Russie renaisse est l'extermination complète de la race juive : hommes, femmes et enfants. Et quand je protestais avec horreur contre des sentiments aussi monstrueux, qui dépassent de loin les procédés d'Hérode, mes amis russes me répondaient avec calme, se servant des mêmes arguments que les scélérats assassins de la famille du Tsar : si on fait grâce aux femmes et aux enfants juifs, tout sera à recommencer dans la génération suivante ; faire table rase et extirper une fois pour toutes le cancer juif du corps politique russe — voilà le seul moyen de garantir la sécurité de la Russie.

* * *

Si j'ai correctement interprété la position présente des Juifs en Russie, il s'en suit que dans un avenir immédiat une catastrophe épouvantable menace le monde ; et le problème urgent qui se pose devant la civilisation et l'humanité est donc celui-ci : comment cette catastrophe peut-elle être évitée ?

La fièvre bolchéviste se consumera d'elle-même ; mais à mesure que le Bolchévisme décroîtra, le fanatisme anti sémitique

augmentera. Les signes précurseurs de la tempête, qui va se déchaîner, se voient dans toute l'Europe Centrale. On a vu des bagarres d'étudiants antisémites à Vienne ; des boutiques juives ont été pillées au cœur de Berlin. Lors de mon séjour à Budapest, des anti sémites fanatiques ont jeté dans un restaurant des bombes à l'intention des convives juifs d'un grand banquet politique. Que sera-ce en Russie ? Car non seulement l'intensité du fanatisme anti sémitique y est infiniment plus grande que dans tout autre pays, mais ce fanatisme affecte un nombre d'hommes bien plus considérable. Et à cause des proportions de la calamité qui menace d'éclater, la question juive ne peut être résolue par une seule nation. Tôt ou tard elle devra devenir une question d'ordre international. Ce n'est pas non plus une question dont la solution puisse être longtemps retardée. Déjà des pogroms éclatent dans toutes les parties de la Russie. Des dizaines de milliers de Juifs traversent chaque mois la frontière, se rendant en Europe Centrale. Impossible aussi de concevoir que de simples palliatifs puissent résoudre le problème. Cette solution, l'émigration volontaire ou systématiquement organisée, ne peut évidemment la fournir. Vu les sentiments anti sémites existant dans la plupart des pays, il n'est guère probable qu'un État quelconque s'entr'ouvre devant les millions de prolétaires juifs en proie aux souffrances. Il faudra trouver pour eux un *home* en dehors de l'Europe et de l'Amérique. Ce *home*, on ne peut le trouver en Palestine. Une émigration juive en Palestine ne ferait qu'effleurer le problème. Un pays suffisamment vaste et fertile, à population suffisamment clairsemée, peut seul abriter les foules innombrables des ghettos russes. Pareil pays ne se trouve qu'en Sibérie méridionale ou en Asie centrale. Une migration en masse ; un plan de colonisation en Asie à longue portée ; un État juif sous la garantie de la Société des Nations : tel me paraît être le seul moyen de sauver le peuple juif d'une destruction certaine.

CHARLES SAROLÉA,

Professeur à l'Université d'Edimbourg

Les idées et les faits

Chronique des Idées

La messe jubilaire du 12 mai

Qu'est-ce donc qui a fait, au 12 mai une journée historique à jamais célèbre dans nos fastes ? D'où vient la grandeur exceptionnelle des spectacles qui se sont déroulés à Malines, dans l'église métropolitaine de la vieille cité, dans ses rues pavées, à la salle des fêtes de la rue de Mérode, dans la salle des Congrès du Petit-Séminaire, et pour finir, au palais archiépiscopal ? Qu'est-ce donc qui suscita de prodigieux hommages, électrisa les enthousiasmes, environna d'un incomparable prestige le héros de ces festivités triomphales ?

Tout le monde l'a obscurément senti, beaucoup l'ont pensé, encore bien, peut-être, que personne parmi tant d'orateurs ne l'ait explicitement formulé : la sublimité de ce jour, des démonstrations qui l'ont illustré, des honneurs inouïs, plus que royaux, prodigués à celui qui avait voulu les décliner et répugnait à l'apothéose, tout cela tient en un mot aussi plein qu'il est bref : *erat enim sacerdos*, c'est le PRÊTRE qui est apparu dans toute la majesté du sacerdoce catholique, dans le resplendissement de toute sa gloire, dans l'épanouissement de sa surnaturelle beauté. Toute la Belgique s'est inclinée devant cette haute personification du Prêtre.

Désiré-Joseph Mercier, archevêque de Malines, primat de Belgique cardinal de la Sainte Église, est prêtre de la tête aux pieds, prêtre philosophe, prêtre-patriote tant que l'on voudra, mais avant tout en tout et partout : prêtre !

Cinquante ans déjà passés il donna ses mains à l'onction, ses épaules à la chasuble, son cœur à la dilection de Dieu et des hommes trente-deux ans après son ordination il était investi par l'épiscopat de la plénitude du sacerdoce et voilà un demi-siècle écoulé qu'il n'a cessé, toujours le même, *qualis ab incepto*, de vivre sa prêtrise et de la déployer dans tous les domaines.

C'est le sacerdoce qui nimbe son front d'une surhumaine auréole et confère au verbe de ses lèvres ou de sa plume une indicible onction.

C'est le sacerdoce qui l'a fait apôtre, saintement passionné pour l'élevation morale de tous ceux sur lesquels a pu s'exercer son influence, apôtre de l'intelligence et des œuvres, du doctorat et du pastoral, du clergé et des fidèles, excitateur des vertus du foyer familial et patrial, apôtre universel de la charité et de la concorde.

C'est le prêtre, l'homme de Dieu et du peuple qui veut les donner l'un à l'autre, l'ambassadeur du Christ et le messager des volontés d'en-haut, l'intercesseur infatigable aux jours de l'adversité, en tous temps l'imitateur du Christ livrant sa propre vie à l'imitation de ses ouailles ; c'est celui qui n'accepta jamais au cours de ses cinquante ans de sacerdoce d'être prêtre sans être hostie, qui revendiqua pour lui tous les sacrifices avant d'en réclamer des autres ; c'est le Prêtre

générateur de prêtres par son ministère épiscopal, père par la tendresse et le dévouement, c'est le Prêtre qui fut, en l'inoubliable journée du 12 mai, magnifié, glorifié, exalté, c'est le Prêtre qui vit déferler sur ses pieds la vague immense de tous les hommages.

De ces noces d'or sacerdotales, la fonction de Saint-Rombaut est la plus grandiose célébration.

Pour cadre, le temple métropolitain aux murs chargés d'histoire, aux vastes et harmonieuses proportions. Dans la nef septentrionale et la nef méridionale, le peuple en masse profonde. Dans le vaisseau entre les piliers où s'adossent les Apôtres qui montent une garde mystique, dans les croisillons du transept, dans le chœur, une représentation idéale de la Belgique par des autorités et des dignitaires de tout ordre, par la fleur de toutes les élites, par des illustrations et des sommités de l'armée, de la magistrature, de la politique, des sciences et des arts, par tous les clergés, les ordres religieux, les prêtres. Dans les stalles si finement ouvragées, le vénérable chapitre. Dans l'avant-chœur, l'évêque belge, le Nonce apostolique à la tête du corps diplomatique, la maison princière de la fille de Léopold II, le Reine et les rejetons de la dynastie. Au trône, devant le Souverain des souverains, le Roi. Et, pour dominer ce prestigieux spectacle, point de mire de tous les regards, la maître-autel monumental, abrité sous un dais aux draperies écarlates, paré d'une floraison fournie par les serres paradisiaques de Laeken, découvrant dans l'entre-bonnement la chaise fulgurante de saint Rombaut, artistiquement décorée, et portant à son sommet l'image de l'Apôtre malinois qui repose dans les airs au-dessus de la multitude, la croix rédemptrice.

Et voici le prêtre, le grand prêtre, le prêtre jubilaire. Lui qui s'avance aujourd'hui dans l'auguste sérénité de la vieillesse, il fut le Samuel le sa pieuse mère voua jadis au Seigneur, le pur lévite qui répondit à l'appel de la grâce, l'ordonné de 1874 qui se prosterna sur le pavé du sanctuaire et se releva prêtre pour l'éternité, le voici fidèle à son Dieu et trouvant Dieu fidèle à toutes les promesses, le voici chargé d'un demi-siècle de bienfaits célestes, porteur des mérites de plus de dix-sept mille cinq cents messes qu'il a célébrées. Il reparait en ce matin lumineux dans la blancheur immaculée des ornements liturgiques, la suavité répandue sur les traits, la majesté sur le front yonnant, Centre de toutes les évolutions des rites sacrés qui s'organisent autour de lui avec une impeccable régularité et une savante rythmique, tantôt il siège au trône, statue du recueillement sculptée dans la grandeur hiératique, tantôt il se dresse à la table du sacrifice dans la ferveur angélique du face à face avec l'Éternel sous la nue mystérieuse, offrant la divine Victime, s'offrant avec Elle et lui offrant avec lui, tantôt silencieusement plongé dans l'adoration, tantôt élevant une voix que fait trembler l'émotion.

De cette scène sublime, la Nation et son Chef réalisant au pied des autels l'unanimité parfaite sous le geste d'oblat ionde l'hierarchie prême, la Belgique et son Roi rendant hommage à Dieu par le ministère du Primat, il fallait une interprétation grandiose et comme une aduction artistique qui fût à la hauteur de l'événement. Elle fut assurée par la plus merveilleuse exécution musicale de la *Schola Cantorum* de Malines, sous la direction du talentueux maître de chapelle, M. l'Abbé Van Nuffel, avec accompagnement d'orgues par M. le Puydt. Réunissant dans un ravissant ensemble à la limpidité cristalline, à l'effusion lyrique du plain-chant, pour les parties propres de la Messe du Cœur eucharistique, les magnificences et les virtuosités polyphoniques de la messe *Resurrexi* de Max Springer, la masse chorale a pu développer toutes ses ressources et, j'ose l'écrire sans crainte de le reprocher d'hyperbole, reculer les limites de l'art musical religieux.

Les cantilènes grégoriennes, Introït, Alleluia, Offertoire et Communion, baignées d'une infinie tendresse, déroulées par les voix fondues dans la plus expressive unité, s'enroulaient comme une guirlande mélodique d'une grâce sans pareille autour de l'œuvre puissamment colorée du célèbre compositeur et organiste de l'Abbaye bénédictine Emmaüs à Prague.

De cette messe que dire sinon qu'elle s'adaptait adéquatement à la solennité et en épousait fidèlement les caractères. Dans la complexité de ses rythmes savants, elle a des élans superbes et des retours enchanteurs, des déchaînements formidables d'une hardiesse presque fantastique et des cascades de sonorités ruisseletantes d'harmonie. Elle a pour les *Kyrie* les supplications éperdues, passionnées, pour le *Credo* des affirmations foudroyantes, pour finir le *Gloria* et le *Credo* des envolées qui éclatent en fanfares, pour le *Sancius* et le *Agnus Dei* comme des pluies de pierreries sur un bassin d'or. Et ce fut le maître de chapelle malinois qui jaillit de son orchestre humain

est inimaginable pour qui ne l'a pas entendu : des voix d'un registre supérieur, disciplinées, maîtrisées, qui tantôt montent à l'assaut du jeu déchaîné des orgues et les dominent en tempête, tantôt descendent à des profondeurs mystérieuses, lointaines et jettent l'âme dans l'estase de l'adoration.

Quand éclata comme un tonnerre sous les voûtes de la métropole le : *Tu es sacerdos in aeternum*, du motet *Statuit*, composé pour la circonstance par M. Van Nuffel, qui donc échappa au frisson du sublime ou du transport de l'enthousiasme ?

De tous les sentiments de foi et d'adoration, de reconnaissance et d'amour, d'espérance et d'allégresse qui gonflaient les âmes depuis le Prêtre célébrant jusqu'au dernier des fidèles entassés dans le temple, ne fallait-il pas tresser comme une gerbe éblouissante ?

Cette gerbe splendide fut le *Te Deum* de Tincl, composé pour le soixante-quinzième anniversaire de l'indépendance belge et qui fut exécuté ce 12 mai avec une maestria, une fougue, un dynamisme qui surpassent tout ce qu'on peut en écrire.

Où plutôt était-il possible à ces sentiments parvenus au paroxysme de ne pas faire explosion ? Cette explosion des cœurs suffoqués d'admiration, empoignés par la grandeur, terrassés par la majesté, et, puis, s'exhalant dans une rafale d'enthousiasme vertigineux : c'est cela, le *Te Deum* de Tincl. Rejoignant le plain-chant pour l'orchestre en quelque sorte avec une opulence qui déborde, alternant les voix d'enfants et les voix d'hommes, faisant cribler celle-ci des flèches d'or de celles-là, le génie de Tincl a donné à l'hymne ambrosien une poésie séductrice et une formidable beauté. Il y a dans cette page du Raphaël et du Michel-Ange. C'était le digne couronnement de la plus majestueuse solennité religieuse à laquelle, je crois, nous ayons assisté en Belgique.

* * *

Sur la suite de la journée, sur le parcours du cortège de l'église à la salle des fêtes qui fut un défilé triomphal où les acclamations populaires témoignaient elles-mêmes par leur réserve de la vénération pour le prêtre et le pasteur des âmes ; sur l'Assemblée générale dont cette Revue par ailleurs reproduit les deux plus importants discours ; sur le banquet, enfin, où devant la somptueuse table d'honneur, qui s'encadrait entre un massif de verdure et un parterre de fleurs, la distinction officielle eut plus de part que la belle éloquence spontanée, hormis la réponse pleine d'abandon du Cardinal, sur tout cela qui n'était que la frange du manteau les quotidiens ont largement satisfait la curiosité de nos lecteurs et ne nous ont rien laissé à glaner qui soit vraiment digne d'intérêt.

Je voudrais en terminant appeler l'attention sur le Bref pontifical *Tam Praeclara*, adressé au Cardinal Mercier par Sa Sainteté Pie XI et dont notification officielle fut faite à l'Assemblée générale par Son Excellence le Nonce apostolique, Mgr Micara, archevêque d'Apartée.

Dès lundi soir, dans la capitale du moins, les lecteurs de cette Revue en ont possédé l'élégante traduction faite sur le texte latin original par la plume experte de Mgr Van Ballaer. C'est à juste titre que Son Eminence s'en est réjoui, comme au soir d'une bataille le soldat est heureux du témoignage de satisfaction de son chef : « Mon brave, je suis content de toi », et se pare avec une légitime fierté d'une citation à l'ordre du jour.

Dans cette page de sobre éloquence écrite par la sagesse pontificale sous la dictée d'un cœur paternel, le Pape a condensé toute la carrière sacerdotale du Cardinal Mercier et tracé de lui un portrait qui restera. Il a décerné un magnifique éloge à l'apôtre, au prêtre, au pontife, au rénovateur de la philosophie thomiste, au zéléur intangible des droits de Dieu et des intérêts des âmes, il a rendu pleine justice au Cardinal de la paix, il a sanctionné de la plus haute autorité qui soit au monde les cinquante années du plus fructueux labeur apostolique et mis le sceau de l'anneau du pêcheur sur tant de travaux entrepris pour la gloire de Dieu et de l'Église.

Qu'il me soit permis de relever un trait pour finir. Avec une admirable justesse d'expression, Pie XI félicite le Cardinal Mercier « d'avoir mis en valeur la philosophie *perennis*, traditionnelle non seulement pour confronter avec les principes de la sagesse antique les louables découvertes, de date plus récente, dues au travail et au génie des hommes de science, mais encore pour réfuter cette foule d'erreurs courantes qui s'opposent si radicalement de nos jours à la droite raison aussi bien qu'à la doctrine de l'Église. »

Partant de là, Pie XI, dans l'œuvre considérable du Cardinal,

retient avec une particulière satisfaction « l'Ontologie où il a établi avec une lucide fermeté ces principes de la métaphysique de saint Thomas, d'où le moindre écart, disait Pie X, entraîne les pires conséquences. » Voilà le thomisme que le Saint-Siège loue le rénovateur de la scolastique d'avoir dégagé et défendu, non pas un thomisme latitudinaire, tendant les mains à toutes les nouveautés pour s'avancer vers une chimérique synthèse, mais le thomisme de saint Thomas, le thomisme intégral dans ses adaptations et fournissant des armes invincibles pour réfuter les erreurs modernes.

Le Cardinal Mercier comprend Rome et Rome le comprend.

J. SCHYRGENS.



ITALIE

Le Parti Populaire et les élections

Dans le numéro de *Civitas* qui suivit immédiatement les élections italiennes, M. Meda, l'ex-ministre populaire, annonça un commentaire des résultats de ces élections. Je ne donne pas ce commentaire immédiatement, ajouta-t-il, parce que les esprits me semblent fort excités pour recevoir avec le calme nécessaire les observations que je me propose d'exprimer.

Était ce, inconsciemment ou consciemment, dans un but de réclame et pour aiguïser l'intérêt que M. Médà annonçait ainsi sa chronique électorale ? En tout cas, l'attente de son article était universelle.

On sait que ce grand homme d'Etat, la première valeur, incontestablement, du parti populaire, et une des toutes premières valeurs politiques de l'Italie, avait refusé au dernier moment de poser sa candidature, ou plutôt, avait subordonné sa candidature à des conditions que ne put accepter la direction du parti populaire. Nous avons raconté en son temps ce grave incident. M. Meda ne consentait à figurer sur la liste populaire lombarde, que s'il était bien entendu qu'il ne serait pas obligé, dans la nouvelle Chambre, à faire pièce au gouvernement fasciste. Le directoire du parti estima ne pouvoir loyalement lui donner cette assurance. Et malgré l'importance de sa candidature, malgré le grand désir qu'avaient les populaires de Lombardie de se présenter au corps électoral avec le prestige de son nom, on n'hésita pas à sacrifier « aux principes », un tel serviteur de la cause populaire.

M. Meda était donc fort à l'aise pour exprimer un jugement sur les élections et leurs résultats.

Les fascistes et les philofascistes qui avaient espéré que Meda se détacherait définitivement du parti populaire et allait faire, après d'autres illustres catholiques, sa courbe rentrante vers le gouvernement de Mussolini ont dû être bien déçus en lisant l'article de *Civitas*.

Il commence par analyser les chiffres et les comparer entre eux et avec ceux des élections précédentes, puis, tenant compte, des conditions spéciales dans lesquelles s'est déroulée la lutte, il conclut sans hésiter que le parti populaire en sort intact et aussi fort que jamais. C'est donc en vain, dit-il, que les maîtres de l'heure ont fait de tels efforts pour frapper à mort le populisme ; c'est en vain que tant de violences ont été commises ; c'est en vain que Mussolini a exercé, grâce à toutes les forces et à toutes les influences gouvernementales, une pression formidable ; c'est en vain que furent encouragées les défections du parti populaire — elles restent des exceptions, d'ailleurs bien explicables dans un tel trouble politique ; — c'est en vain que furent multipliées, de la part du gouvernement et du fascisme, les protestations de respect et d'estime à l'égard du catholicisme. Pour expliquer ces derniers mots, notons que M. Meda sans méconnaître la sincérité de cette estime du catholicisme chez Mussolini et les principaux dirigeants du fascisme, voit cependant dans l'insistance avec laquelle ils en font ostentation un calcul politique moins noble et moins désintéressé. Ils voudraient persuader aux catholiques que, depuis l'avènement du fascisme, un parti politique d'inspiration chrétienne tel que le parti populaire n'a plus de raison d'être, puisque le gouvernement et le parti fascistes ont adopté et réalisé la partie religieuse de son programme. La manœuvre n'a pas réussi.

* * *

Après cette constatation, M. Meda se demande quelle pourrait être la meilleure attitude du groupe populaire dans la Chambre fasciste.

Nous-même, avant et depuis les élections, avons exprimé l'avis que le rôle de la minorité serait fort modeste. Car le gouvernement est indépendant, non seulement de cette minorité de moins d'un tiers contre une majorité homogène et enthousiaste, mais encore de tout le parlement, comme il l'a prouvé surabondamment depuis un an et demi.

M. Meda est plus catégorique que nous ne l'avons été. La minorité écrit-il, doit renoncer à faire œuvre efficace même d'opposition et de contrôle. Mais alors, quel sera le rôle des députés populaires ? « Ten haut et ferme le drapeau dont ils ont la garde. C'est-à-dire affirmer sans poser au gladiateur ou à la victime, le droit de l'existence d'une organisation politique qui a sauvé l'Italie du bolchévisme en 1919, et qui est appelée à remplir de nouveau une mission souverainement importante, lorsque reprendra le libre jeu des partis et qu'aura cessé la coaction qui garantit à un seul de ces partis le monopole du pouvoir et qui voudrait le lui garantir à jamais. »

* * *

Ensuite, M. Meda propose au parti populaire deux réformes d'ordre intérieur.

Et d'abord, une réforme « qui, apparemment, n'est que nominale mais qui est, en réalité, substantielle. » Il voudrait que le nom même du parti proclamât les principes dont il s'inspire. De la sorte, sa connexion avec le mouvement d'action catholique et le mouvement social chrétien, serait plus évidente. En outre, ses buts apparaîtraient plus clairement à tous les regards, ainsi que ses règles de conduite. Qu'il s'appelle donc, non plus simplement parti populaire, mais *parti populaire chrétien*.

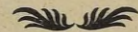
Et l'aconfessionnalité qu'en faites-vous ? la fameuse aconfessionnalité du parti populaire, dira-t-on. Nous ne le répudions pas, répond l'ex-ministre populaire. Au contraire, Mais nous estimons que l'aconfessionnalité bien entendue ne signifie pas agnosticisme ni dissimulation. Et tout aconfessionnel que soit le parti populaire, il a comme ambition et comme programme l'application des principes de la justice chrétienne.

* * *

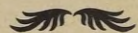
La seconde réforme que propose M. Meda est une réforme d'organisation.

Le parti populaire italien est fortement discipliné. Nous n'avons pas d'idée en Belgique d'une telle discipline dans un parti catholique. Qu'on veuille bien réfléchir à ce fait que, depuis qu'il y a des députés populaires à la Chambre, ces députés ont toujours voté en bloc comme un seul homme, que tous les orateurs qui ont pris la parole dans les débats parlementaires étaient mandatés par la direction du parti, que les premiers qui ont dérogé à cette règle ont été cassés et priés de donner leur démission, par loyauté envers leurs électeurs dont les votes étaient destinés bien plus au parti qu'à leur personne. Et qu'à de fois n'a-t-on pas reproché à Don Sturzo, en Italie et à l'étranger de jouer au dictateur et à l'autocrate ? M. Meda lui-même ne fut pas, la veille des élections, un peu victime de cette discipline de fer. Sans doute va-t-il donc demander un peu plus de souplesse, un peu moins de rigueur. Eh bien, non. Presque au contraire. Il réclame un renforcement des organes centraux. Jusqu'ici les grandes directives étaient données par l'assemblée annuelle des délégués du parti. Les comités ne faisaient guère qu'appliquer ces directives. Le moment est venu, estime M. Meda, de donner plus d'initiative et plus d'autorité à la direction centrale.

LOUIS PICARD.



Prière à nos lecteurs de lire l'annonce de notre page 22 et de nous envoyer sans tarder leur souscription éventuelle, nos abonnés seront les premiers servis.



ÉTATS-UNIS

L'aviation

D'après un article du lieutenant-commandant J. C. A. Tinker : « Diplomatie aéronautique », dans THE NORTH AMERICAN REVIEW, de mars 1924.

La conférence internationale sur l'aviation militaire dont il a été question à la Conférence de Washington n'a pas encore été convoquée.

Des « altruistes américains » mal informés insistent pour qu'elle le soit au plus tôt ; ils auraient mieux à faire. Il est vrai qu'au point de vue records, l'aviation militaire et navale des États-Unis surpasse toutes les autres ; mais les pilotes américains sont peu nombreux, l'industrie aéronautique américaine, d'après un juge compétent comme le général Patrick, « se tient à peine sur ses jambes » ; les crédits alloués par le Gouvernement américain en temps de paix sont d'une insuffisance notoire ; les appareils sont peu nombreux et consistent en majeure partie en avions employés au cours de la guerre et refaits — donc surannés et usés au point de devenir rapidement une source de danger. Si on ajoute à cela qu'il n'existe aux États-Unis qu'un seul bâtiment porte-avions (le *Langley* : douze mille tonnes, filant à quinze nœuds), et que les lignes de défense américaines ne se confinent plus aux côtes mais s'étendent d'une part des îles Aléoutiennes au canal de Panama en passant par les îles Hawaï et de l'autre du Maine à l'île de Porto-Rico puis à Panama via les îles de la Vierge — de fortes appréhensions sont permises.

À la Conférence de Washington, un précédent a été posé sur l'initiative des États-Unis, en vertu duquel les limitations d'armements à stipuler dorénavant prendront pour base les proportions qui existent au moment de la conclusion du traité, les dites proportions devant être maintenues à l'avenir. C'est en vertu de ce principe qu'immédiatement après la conférence en question, et craignant qu'il ne lui fût éventuellement appliqué à elle-même, la France, qui était à Washington très en retard en fait d'aviation, se mit à développer avec la plus grande énergie sa puissance aérienne. Aujourd'hui elle tient la tête. Mais que dire de l'Amérique, que surpassent non seulement la France, la Grande-Bretagne, le Japon et l'Italie, mais même l'Allemagne et la Russie soviétique ?

Ces deux derniers pays en sont actuellement au point que « l'aviation allemande fait maintenant partie des forces slaves ou vice-versa ».

La faute en est à la Commission Interalliée de Contrôle de l'Aviation allemande, laquelle malgré les protestations du Gouvernement des États-Unis s'obstinait à paralyser l'industrie aéronautique allemande à un tel point qu'un beau jour en ayant assez de cela le Gouvernement américain l'avait aussi prédit, l'aviation allemande se transporta ailleurs : en Russie, avec capitaux, pilotes, ingénieurs et mécaniciens, réduisant alors à zéro ce que pouvait faire la Commission Interalliée de Contrôle.

Pareille situation ennuit beaucoup la Grande-Bretagne, l'Italie et la France. C'est pour ces Puissances une raison de plus et des plus importantes pour se dérober à la future conférence aérienne.



ALLEMAGNE

L'aviation

D'après un article du Capitaine Fonck : « Le danger aérien allemand » dans la REVUE DES DEUX-MONDES, du 1^{er} mai 1924.

Toute la dynamique que les guerres se ramène aux combinaisons de deux éléments, en quelque sorte antagonistes : la masse et la vitesse. Deux sciences modernes sont venues ces dernières années, d'une part favoriser la conciliation avantageuse de la vitesse et de la masse, de l'autre, donner à l'arme cette subtilité dont elle a besoin pour atteindre inmanquablement le plus grand nombre possible d'adversaires. Ces sciences sont l'Aviation et la Chimie. Ces deux sciences, convenablement réunies, doivent permettre une guerre aérochimique qui sera atroce. La mobilisation instantanée de l'usine d'aviation et de l'usine chimique entraînera l'apparition immédiate dans le ciel du plus terrible fléau qu'ait jamais eu à subir l'humanité. Certains indices permettent de croire que les Allemands ont remarquablement prévu l'avenir dans cette voie.

Ils possèdent tout d'abord une série de laboratoires aérodynamiques dont l'activité est peu connue. Plusieurs savants de mérite assurent à la science allemande un développement sûr et continu. Les concep-

tions d'abord théoriques des laboratoires allemands trouvent un champ de réalisation exceptionnel dans la vaste organisation de deux sociétés principales : l'*Aero-Lloyd* et la *Société Junkers*, lesquelles englobent un grand nombre d'autres organisations. Pour se faire une idée de leur puissance, il faut savoir qu'un de ces consortiums a fondé en Amérique une société au capital de trente millions de dollars ; les attaches de ces énormes organisations à l'étranger assurent à l'aviation allemande un secours très efficace. La production des usines aéronautiques allemandes peut devenir rapidement énorme ; le camouflage traditionnel opère ses miracles habituels non seulement en Allemagne inoccupée, mais aussi dans la Ruhr et la Rhénanie.

Somme toute, en dépit de l'article 198 du traité de Versailles, l'Allemagne peut facilement créer une flotte aérienne de premier ordre. Le traité de Versailles n'interdit du reste pas à l'Allemagne l'aviation civile. Dans ce domaine, le pays est entièrement libre de ses actions depuis mai 1922. Aussi la flotte civile germanique croît-elle tous les jours : ses appareils circulent aujourd'hui sur une douzaine de grandes lignes ; les relations de l'aéronautique allemande avec certaines usines de l'étranger, restées virtuellement germaniques en droit et en fait, sont étroites.

En Russie soviétique, des pilotes, des techniciens, des mécaniciens allemands poursuivent un labeur acharné dans plusieurs usines. Tout ce qu'on connaît concourt à penser qu'on se trouve en présence de tous les éléments d'une véritable conspiration aérienne, aussi profonde que vaste, qui pourra un jour permettre à l'Allemagne de mobiliser brusquement une formidable flotte aérienne.

Quel serait l'effet d'une telle flotte opérant soudainement sur Paris ?

Passons aux gaz nocifs, employés pour la première fois par les Allemands, le 22 avril 1915 entre Langemark et Bixshoote. Les Alliés ne purent riposter que cinq mois après. D'autres fois, la riposte n'est venue qu'onze mois plus tard. On voit les avantages d'une telle avance. Qui dit qu'elle ne se reproduira plus ?

Ces avantages venaient en grande partie de l'importance prise outre-Rhin par les usines de colorants, toutes groupées dans un cartel colossal, l'*Interessen Gemeinschaft*, vaste organisation qui possède encore des services techniques d'une admirable perfection. Pendant la guerre, la transformation d'une installation produisant des colorants en atelier produisant des explosifs se faisait très rapidement : en six semaines, par exemple... La plus grande partie des explosifs allemands fut fournie par l'*Interessen Gemeinschaft*. A noter que pour ce qui est des obus à gaz, le rapport entre la production de paix et la production de guerre est particulièrement étroit. L'*Interessen Gemeinschaft*, naguère véritable arsenal de gaz toxiques et d'explosifs, n'a pas diminué, en importance, au contraire.

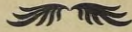
Associations, cartels, *Konzern*, formidables organisations industrielles, embrassent peu à peu toute la vie économique allemande, la pénétrant, lui donnant de la cohésion, maintenant — ou refaisant — l'unité du Reich, tendant à mettre toutes ces puissances en état de mobilisation permanente, groupant sous une même discipline, dans une même mentalité, par les liens d'une même méthode, des masses d'hommes parfaitement stylés. Ces vastes associations constituent la base et recèlent les cadres et le personnel d'autant d'armes spéciales. Pour toutes les armes, l'aviation comme le reste, le schéma du procédé est celui-ci : Fédération puissante des forces civiles ; organisation correspondante dans les cercles militaires de cadres destinés à prendre le commandement des forces civiles spontanément mobilisées. « Ainsi chaque arme apparaît comme un corps vigoureux, muni du tablier de l'ouvrier ou du veston de l'ingénieur, mais surmonté d'une tête casquée, riche de toute l'expérience et des traditions du Reich militaire. »

D'une enquête menée dernièrement pour le compte du *Chicago Daily News*, il résulte que chaque régiment allemand a dans ses cadres au moins deux ou trois officiers aviateurs. Voilà les futurs chefs d'escadron tout trouvés ; et quand ils auront appelé à eux les pilotes civils, nombreux, excellents et brillamment entraînés, ils seront tout à fait compétents sur la question des rapports de l'aviation avec telle ou telle arme de terre. Tous les règlements militaires allemands récemment parus prévoient du reste minutieusement l'emploi de l'arme aérienne. Et le général von Seeckt est là pour conserver à l'aviation allemande la méthode, l'organisation, la discipline.

Somme toute, « le plus redoutable avenir » s'ouvre devant la France, si celle-ci ne réagit pas par quelque procédé.

En attendant le moment où la sagesse aura abonté à la constitution d'une sorte de milice interalliée aérienne, propre à contenir toute velléité d'hégémonie aérienne, le procédé le plus efficace consisterait en une alliance aérienne franco-anglaise, laquelle, loin d'augmenter

les charges militaires, diviserait les dépenses entre les deux peuples, tout en menaçant l'Allemagne des représailles d'une force supérieure. Cette « duplice » aérienne pourrait devenir « triplée », en englobant l'Italie. La reprise d'un contrôle efficace destiné à surveiller le développement de l'industrie chimique de l'Allemagne et celui de sa puissance aérienne allégerait l'indispensable effort militaire.



TURQUIE

L'incendie de Smyrne

D'après un article de M. Charles Digoy : « L'incendie de Smyrne », dans la REVUE DE PARIS du 1^{er} avril 1924 :

M. Digoy est arrivé d'Athènes — où l'insouciance parfaite des habitants à l'égard des réfugiés d'Asie Mineure l'avait écoeuré — à Smyrne, un mois après l'incendie de septembre 1922, qui a fait de cette ville, si riche naguère, « un grand village turc ». Il a commencé par faire le parcours, en chemin de fer, de la partie de l'Asie Mineure s'étendant de Smyrne jusqu'au front. Tout le pays avait été terriblement ravagé. Là « la responsabilité retombe certainement en grande partie sur les Grecs ». Pour l'incendie de Smyrne il paraît beaucoup plus difficile d'établir les responsabilités. Deux faits à noter pourtant : 1^o Seule la ville chrétienne a été brûlée ; 2^o l'incendie a commencé quatre jours après l'arrivée des Turcs. La conclusion s'impose que ce sont les Turcs qui ont brûlé Smyrne.

M. Digoy cite à ce propos un témoignage particulièrement digne de foi, celui d'un Français qui porte l'uniforme et que ses fonctions ont appelé là-bas au printemps de 1922. Voici les faits : Le 9 septembre 1922, les premiers détachements turcs entrent à Smyrne, le matin, dans un ordre parfait, bien que — prétend-on (l'auteur ne garantit pas le fait) — des grenades eussent été à deux reprises lancées contre un de ces détachements. A quatre heures, des patrouilles turques commencent à circuler dans la ville ; des coups de feu sont tirés des fenêtres dans le quartier arménien : les Turcs répondent par le pillage et le meurtre ; et ces scènes durent de façon intermittente jusqu'à la nuit du 13 au 14 septembre. Des actes de pillage se produisent du reste ailleurs aussi ; les miliciens civils — volontaires français et italiens — prenant soin de ne circuler que là où les pillards n'opèrent pas. Ce pillage prend de plus en plus de l'extension ; le quartier arménien très riche se trouve être entièrement pillé au bout de trois jours. On signale aussi des viols et des meurtres.

L'incendie commence dans l'après-midi du 13. Des dizaines sinon des centaines de milliers de malheureux encombrant les quais ; les matins français et italiens protègent l'embarquement de leurs nationaux et parviennent à sauver en outre un grand nombre de sinistrés. Les Anglais, en revanche, gardent une attitude absolument passive. Des malheureux campaient encore sur les quais dans un état indescriptible de saleté à la date du 27 septembre.

Somme toute, il n'y a pas de doute que ce sont bien les Turcs qui mirent le feu à la ville, bien que le haut commandement turc ne soit pas en cause. Quant à l'horreur de la catastrophe, elle ne saurait être exagérée. A relever au cours de cette catastrophe l'attitude admirable des Sœurs catholiques françaises, « divinement humaines, dévouées seulement à la souffrance, ennemies du mal seulement, indifférentes à ce qui n'est qu'épithète, indifférentes à ce qui n'est pas l'homme, créature de Dieu ».

La chute et l'incendie de Smyrne marquent la fin d'une civilisation. L'Ionie est de nouveau aux mains des Turcs ; et — bien plus — c'est le caractère ethnologique lui-même de l'Anatolie Occidentale qui est détruit et ne pourra guère renaître. « Bouleversement profond dont la côte ionienne porte dès aujourd'hui la marque ». Et à la place du Grec et de l'Arménien chassés, de l'Occidental rebuté, on voit déjà poindre le Juif. « La Turquie de demain... est sa proie ».



La revue catholique des idées et des faits

81, rue de l'Abbaye, Bruxelles

Un an 25 francs ; six mois 15 francs

ANGLETERRE

Le Catholicisme

D'après un article de J.W. Poynter : « La position présente du Catholicisme Romain en Angleterre », dans le HIBBERT JOURNAL d'avril 1914 :

Il est curieux aujourd'hui de se rappeler les inquiétudes soulevées chez nombre d'Anglais en 1829, lorsque furent abolies les restrictions légales qui pesaient sur les sujets catholiques de Sa Majesté Britannique. Aujourd'hui cependant nous voyons que l'« Émancipation Catholique » ne fut qu'un simple épisode dans le développement de la Constitution. Un autre événement — dans le même ordre d'idées — qui provoqua un grand émoi, fut en 1850 (le 30 septembre), la Restauration de la Hiérarchie catholique en Angleterre, baptisée par les ennemis du Catholicisme d'« Agression papale ». Dans sa lettre au Cardinal Lambruschini, Pie IX, tout en ignorant entièrement l'existence d'une Église et d'une hiérarchie anglicanes, prenait soin de s'intervenir en rien dans les affaires temporelles de l'État. L'alarme fut très chaude cependant.

La hiérarchie établie par Pie IX consistait en un siège archiepiscopal et douze sièges épiscopaux. Divers changements sont intervenus depuis : les derniers se rapportent à février 1916 et juillet 1917 (archevêché de Cardiff et évêché de Brentwood).

Depuis 1908 le clergé catholique d'Angleterre ne dépend plus de la Congrégation de la Propagande (comme ce fut le cas entre 1850 et 1908).

Il est difficile de dire si ce sont les conversions au Catholicisme ou le contraire qui l'emportent. Le nombre des conversions est estimé à un maximum de douze mille par an. Il est probable que l'immense majorité des convertis restent fidèles à leur nouvelle religion ; mais, d'autre part, un ecclésiastique éminent, Mgr Henry J. Grosch, estimait que tout au moins à Londres soixante pour cent des garçons ayant achevé les cours de l'école catholique primaire ne pratiquaient plus. Ce côté de la question est extrêmement important et préoccupe beaucoup le clergé catholique.

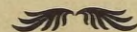
Presque tous les Ordres religieux et communautés religieuses des deux sexes sont représentés en Angleterre.

Un « manque d'enthousiasme » parmi une proportion considérable des membres de l'Église catholique est une source de faiblesse propre du reste à tant d'autres cultes !

Beaucoup de membres actifs de l'Église catholique en Angleterre s'inspirent de l'idéal de la « conversion de l'Angleterre ». « Ici nous touchons à une matière bien controversée. Jusqu'à quel point ceux qui sont (comme nous tous à des degrés différents) inspirés par des idéaux élevés, croient-ils réellement que les faits de la froide réalité se conformeront jamais à ces idéaux ? Intéressant problème ! Certes, l'avenir est un pays mystérieux contenant bien des choses auxquelles notre philosophie n'a jamais pensé. Toutefois l'idéal qui s'incarne dans la formule catholique citée ci-dessus peut être dans une certaine mesure mis à l'épreuve au moyen de faits visibles. L'auteur doute que l'idéal en question soit jamais atteint. »

Il est bien difficile pour des propagandistes ardents de saisir le point de vue de ceux qui ne partagent point leurs croyances. Beaucoup d'apologistes catholiques sont véritablement persuadés que toute personne de bonne foi doit être convaincue par leurs arguments s'ils sont « clairement et correctement » présentés. L'auteur ne nie pas le bien-fondé de ces arguments, mais pense qu'un propagandiste doit aussi comprendre les points de vue des autres. Et avant que l'idéal catholique de la « conversion de l'Angleterre » puisse être réalisé les traits mentaux caractéristiques et façonnés au cours de générations entières de la nation britannique (sans parler de toute la race anglo-saxonne) devront être modifiés. Et, en fait, il s'agit de pas moins de douze générations ! L'auteur ne veut pas dire que ces traits caractéristiques et la religion catholique soient inconciliables (dix siècles d'histoire d'avant la Réforme prouveraient plutôt le contraire), mais, somme toute, la vie d'une nation est devenue si compliquée qu'un retour en arrière — au Catholicisme — est impossible à moins d'un miracle, sauf dans des cas individuels (1).

(1) L'auteur se dit catholique.



Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000

Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Forts.

BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.



N. B. — Le nouveau numéro
du Téléphone est : 122,51

Etablissement Mauquoy & Fils

Graveurs — Médailleurs — Photograpeurs — Timbreurs

7, Marché St-Jacques, ANVERS

MAISON FONDÉE EN 1875

Tél. 6242



À la Grande Fabrique

E. Esders

26, rue de la Vierge Noire. 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

Simonet Deanscutter
Serrurerie - Orfèvrerie - Horlogerie

GRANDS PRIX
Lège - 1905
Bruxelles 1910
Gand 1913.

72 Rue Couderberg
(M^o de la Cour)
Bruxelles

CHOCOLAT**DU C ANVERS**LA GRANDE
MARQUE BELGE

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

—

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

C^{ie} française du Gramophone
BRUXELLES
171, Boul. Maurice Lemonnier
65, rue de l'Écuyer
42, Place de Meir. — Anvers

VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur

MAISON FONDÉE EN 1873

-: **François VAN NES** Successeur :-

13, RUE DE LA COLLINE, BRUXELLES Tél. : 227.64

TYPOGRAPHIE — LITHOGRAPHIE — PAPETERIE — MAROQUINERIE
FABRIQUE DE REGISTRES — COPIE-LETTRES
CHAPELETS — ARTICLES DE BUREAU — LIVRES DE PRIÈRES

Usine électrique : 36, RUE VANDERSTRAETEN

Etes vous ciré au
"NUGGET"
ce matin ?

LA MAISON DU TAPIS

**BENEZRA**

Rue de l'Écuyer. 41-43, BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15



TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons.
TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs).
CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient).
: : : : TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins. : : : :

Les prix défient à qualité égale toute concurrence

ATELIER SPÉCIAL POUR LA RÉPARATION DES TAPIS